



Société anonyme au capital social de 808 991,50 euros

Siège social : Centre d'affaires Etienne Dolet, 102 rue Etienne Dolet, 92240 MALAKOFF

478 129 968 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER 2020

TABLE DES MATIERES

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	5
RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020	6
1. ACTIVITE ET RESULTATS DE THERACLION	7
2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE ET AFFECTATION DU RESULTAT	21
3. AUTRES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS.....	22
4. FILIALES ET PARTICIPATIONS	25
5. TABLEAU DES DELEGATIONS	25
6. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	26
7. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D'ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS	27
7.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS	27
ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS.....	28
7.2. OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS.....	28
8. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	29
9. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE	30
10. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	30
10.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	30
10.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2020	30
10.1.2. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2020	31
10.1.3. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATS SOCIAUX 31	
10.1.4. MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE	31
10.2. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	32
COMPTES ANNUELS 2020	52
1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE	59
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	62
2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	63
2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	63
2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION	64
2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	64
2.5 – STOCK	64
2.6 – CREANCES.....	64

2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	65
2.8 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES	65
2.9 – CAPITAUX PROPRES	65
2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	65
2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE.....	66
2.12 – AUTRES FONDS PROPRES – AVANCES CONDITIONNEES	66
2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D’AFFAIRES	66
2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS.....	67
2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	67
2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	67
2.17 – SUBVENTIONS RECUES.....	67
2.18 – RESULTAT NET PAR ACTION	68
3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES	68
4. ETAT DES PROVISIONS.....	70
5. STOCKS	71
6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES	72
8. DISPONIBILITES	73
9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	74
10. CAPITAUX PROPRES	74
11. AUTRES FONDS PROPRES	87
12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :	88
15. RESULTAT FINANCIER	90
16. RESULTAT EXCEPTIONNEL	90
17. IMPOT SUR LES BENEFICES	90
18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (HORS ATTRIBUTION D’INSTRUMENTS DE CAPITAL)	91
19. ENGAGEMENTS DONNES	91
20. EFFECTIFS	93
21. ENTREPRISES LIEES.....	93
22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS	93
23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	95
24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	95
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2020.....	97
THERACLION.....	1
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
THERACLION.....	4

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J’atteste à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables françaises et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion sur les comptes annuels ci-joint présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée. »

A Malakoff,

Le 30 avril 2021

Monsieur David CAUMARTIN

Directeur Général

RAPPORT DE GESTION Sur les comptes annuels DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de l'activité de Theraclion (ci-après la « **Société** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société au cours dudit exercice.

A l'occasion de l'Assemblée Générale, les rapports établis par le Commissaire aux comptes seront également portés à votre connaissance.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les chiffres publiés sont ceux de l'entité légale Theraclion SA qui ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen). Les chiffres de l'exercice précédent présentés dans ce rapport sont ceux de la société Theraclion SA seule établit selon les mêmes méthodes que pour l'exercice en cours, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice 2020.

1. Activité et Résultats de Theraclion

1.1. Activité de la Société au cours de l'exercice

Nous vous rappelons que l'activité principale de la Société est le développement, la fabrication, la vente et la location de dispositifs médicaux offrant des solutions de chirurgie non invasives, reposant sur l'utilisation d'ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU).

Deux produits sont commercialisés :

L'Echopulse qui est commercialisé depuis 2013 est marqué CE pour le traitement des nodules bénins de la thyroïde et du sein. Ce système est aussi utilisé par les hôpitaux dans le cadre de recherche en dehors du champ des indications marquées CE. Ce système est principalement vendu aux praticiens et établissements de soins. Plus rarement, il peut être loué ou mis à disposition contre paiement à l'acte.

Le SONOVEIN depuis 2019 qui permet l'ablation des varices en extra-corporel. Afin de s'adapter aux pratiques du monde des traitements vasculaires, ce robot est commercialisé sous la forme de paiement au patient. Dans le cas où Theraclion devrait passer par un distributeur, Theraclion vend le SONOVEIN au distributeur qui lui pratiquera le paiement à l'acte.

A compter du premier trimestre 2020, la pandémie du Covid 19 a graduellement ralenti l'activité de Theraclion. Les filiales asiatiques en Chine Continentale et à Hong Kong sont les premières touchées, les centres de traitement étant totalement absorbés par la lutte contre la pandémie. L'Europe est atteinte dès février et Theraclion a d'abord sécurisé ses salariés en France, en Allemagne en appliquant les mesures barrières et en recourant systématiquement au télétravail. Lorsque le travail n'était pas possible, Theraclion a eu recours au chômage technique et à la prise de congés. Theraclion s'est ensuite organisé pour poursuivre le développement de sa technologie SONOVEIN avec son équipe de recherche en télétravail et le strict minimum de personnel sur site quand les besoins de service l'exigeait.

Les équipes ont pu reprendre progressivement le travail sur site, en télétravail et chez les clients ou fournisseurs selon les besoins et toujours dans le respect des instructions sanitaires. Cette organisation a perduré jusqu'à la fin de l'exercice, la Société exploitant toutes les possibilités pour maintenir l'activité commerciale dans un contexte de déprogrammation des opérations non urgentes. La plupart des traitements d'échothérapie appartiennent à cette catégorie.

a Résultats 2020

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Var. %
Chiffre d'affaires	744	2 784	-73%
issu des ventes d'équipements	277	2 352	-88%
issu de la vente de consommables	315	241	+31%
issu de la vente de service	152	191	-20%.
Autres revenus	-	0	

Subventions	(3)	347	n.a.
Autres produits		86	n.a.
Total des produits d'exploitation	741	3 217	- 77%
Achats de marchandises	(291)	(1 612)	-82%
Charges externes	(1 956)	(2 353)	- 17%
Charges de personnel	(2 304)	(3 368)	- 32%
Autres charges opérationnelles	(479)	(590)	- 19%
Résultat d'exploitation	(4 288)	(4 708)	+ 9%
Résultat financier	(330)	(221)	- 49%
Résultat exceptionnel	(10)	(132)	- 92%
Crédit Impôt Recherche	722	1 269	- 43%
Résultat net	(3 905)	(3 792)	- 3%
Effectif moyen (ETP)	24	25	-4%

b L'activité en 2020 subie la crise sanitaire mondiale

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 744K€ en 2020, soit une baisse de 73% par rapport à 2019. Les revenus récurrents constitués de la vente de consommables et de services ont atteint 467 K€, en croissance de 8%. Un système a été vendu en 2020 contre onze en 2019.

Les traitements d'échothérapie qui ne sont pas qualifiés de procédure d'urgence, ont été suspendus la majeure partie de l'année dans la plupart des pays en raison de la COVID 19. En dépit de ces conditions, l'essai clinique du SONOVEIN S a pu être mené à bien et la solution commercialisée à Londres.

Les limitations de déplacements, et les restrictions de rassemblements ont réduit sévèrement les contacts commerciaux. De nombreux hôpitaux se sont concentrés uniquement sur le traitement de la COVID 19 et ont dû cesser de s'intéresser aux nouveaux équipements. Cependant, les discussions et la construction de pipelines se sont poursuivies. L'impact sur les activités de Theraclion, presque toujours internationales, a été important, sans empêcher les préparatifs pour le développement commercial de 2021.

Theraclion a repris son développement commercial et a accéléré ses efforts auprès des acheteurs potentiels de la technologie au cours des troisième et quatrième trimestres. Une reprise progressive des traitements et une augmentation des commandes de consommables et de systèmes ont également eu lieu au cours du second semestre de l'année 2020.

<i>Chiffre d'affaires annuel/'000 €</i>	2020	2019	Variation
Ventes de systèmes	277	2 352	-88%
Ventes de consommables	315	241	+31%
Ventes de service	152	191	-20%
Chiffre d'affaires Theraclion SA	744	2 784	-73%
Issu de l'activité sein et thyroïde	592	2111	-72%

Issu de l'activité varices	152	673	-77%
Dont Chiffre d'affaires récurrents (1)	467	432	+8%
(1) Chiffre d'affaires récurrents=Ventes de consommables+Vente de services			

Malgré le confinement et de sévères restrictions à réaliser des actes chirurgicaux non vitaux pour lutter contre la COVID 19, nous avons traité plus de varices que l'année dernière (+142% de recettes de vente de consommables pour les veines). La vente de système subit la réallocation des budgets aux services dédiés à la COVID 19. Trois ventes retardées par la pandémie devraient se conclure prochainement.

Ouverture de trois centres supplémentaires utilisant SONOVEIN® en 2020

Trois nouveaux centres (un en France et deux en Espagne) viennent compléter les quatre centres déjà ouverts en 2019 qui utilisent la solution SONOVEIN® pour traiter les varices (Royaume-Uni, Allemagne, République tchèque et Autriche). Les centres au Royaume-Uni et en Autriche utilisent la nouvelle solution SONOVEIN® S qui est 2 à 3 fois plus rapide que la précédente solution et a obtenu le marquage CE en octobre 2020. Theraclion travaille main dans la main avec ces Key Opinion Leaders, précurseurs pour convaincre la communauté médicale. La solution SONOVEIN® devrait, après une période de montée en puissance, générer un revenu récurrent par site significatif, source de free cash flow élevé et récurrent.

c Maîtrise des coûts

Pour mémoire, Theraclion s'est réorganisée en 2018 en concentrant ses forces commerciales sur les marchés immédiatement exploitables et sur le développement des marchés stratégiques des varices, des Etats-Unis et de la Chine, ce qui lui avait permis une réduction des dépenses¹ salariales d'environ 20% sur une base annuelle. En 2020, la société a fait face à la pandémie avec le double objectif de maintenir le développement de sa technologie et de protéger sa situation financières. Ainsi, le total des coûts d'exploitation a-t-il diminué de 37% par rapport à 2019 principalement grâce et à la signature d'un Accord de Performance Collectif qui a conduit la grande majorité des salariés à abandonner leur rémunération variable acquise en 2019 contre un engagement d'investissement des actionnaires, à la mise en place de chômage partiel pendant le premier confinement, et à une réduction générale des dépenses, notamment la réduction des frais de déplacement induite par la crise COVID-19.

Au total, la société maintient sa politique soutenue d'investissement avec des coûts totaux de R&D s'établissant à 2,1 M€² (contre 3,3 M€ en 2019); cet agrégat est fortement impacté par la réduction du poste salaires et traitements consécutive à l'Accord de Performance Collectif, plus de 70% de l'effectif s'y consacrant.

Le résultat financier est en perte de 330 K€ sur l'année, notamment lié aux intérêts sur l'avance remboursable TUCE.

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 722 K€ à fin décembre 2020. Le crédit d'impôt 2019 comprenait 302K € relatifs à une réclamation concernant des exercices antérieurs, payés au premier semestre 2019 et un crédit d'impôt recherche pour le premier semestre 2019 de

¹ Données non auditées.

² Données non auditées.

967K€. La réduction de 967K€ à 722K€ est principalement due à la réduction des dépenses.

La réduction des coûts d'exploitation de 37% a compensé la baisse des revenus de 77% et la perte nette de 3 905K€ est en hausse limitée de 3% par rapport à 2020. La trésorerie disponible de Theraclion était de 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2020.

1.2. Situation et faits marquants

a Activité commerciale

Theraclion dispose de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Allemagne, de filiales à Hong-Kong et en Chine, ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Russie, Autriche, Pologne, dans l'ensemble de l'Europe Centrale, en Tunisie, Turquie, Egypte, Arabie Saoudite, Singapour, Thaïlande, Corée, Taiwan et Inde. Les directeurs pays ont la responsabilité de mettre en place un réseau d'agents et de distributeurs sur leurs zones respectives.

Theraclion SA a enregistré 1 ventes en 2020 dans les indications du sein, de la thyroïde contre 11 en 2019. Le Covid a fortement réduit les possibilités de rencontre avec les praticiens et déplacé leur attention sur les traitements urgents.

b Développement de l'indication des varices

Ouverture de trois centres utilisant SONOVEIN® en 2020 et premiers traitements avec SONOVEIN® S.

Trois nouveaux centres (un en France et deux en Espagne) viennent compléter les quatre centres déjà ouverts en 2019 qui utilisent la solution SONOVEIN® pour traiter les varices (Royaume-Uni, Allemagne, République tchèque et Autriche). Les centres au Royaume-Uni et en Autriche utilisent la nouvelle solution SONOVEIN® S qui est 2 à 3 fois plus rapide que la précédente solution et a obtenu le marquage CE en octobre 2020. Theraclion travaille main dans la main avec ces Key Opinion Leaders, précurseurs pour convaincre la communauté médicale. La solution SONOVEIN® devrait, après une période de montée en puissance, générer un revenu récurrent par site significatif, source de free cash flow élevé et récurrent.

Avantages de l'échothérapie sur les méthodes existantes

Les méthodes existantes, même si certaines sont peu invasives comportent des inconvénients, essentiellement liés au fait qu'elles nécessitent de pratiquer des incisions : un bloc chirurgical stérile ainsi qu'une anesthésie – voire une anesthésie générale – sont obligatoires. Ces actes sont délicats à réaliser, une grande expérience chirurgicale est requise, ce qui les rend extrêmement dépendants de l'expérience des opérateurs. Des effets secondaires comme la pigmentation, l'inflammation, les dommages aux nerfs ou l'induration sont également parfois observés. Le patient qui vient d'être traité n'est absolument pas autonome et requiert une assistance post-opératoire. Autant d'inconvénients dont s'exonère l'échothérapie. Cette technique a le potentiel pour répondre aux insuffisances des méthodes existantes.

Le traitement des varices par échothérapie représente un marché gigantesque rapidement accessible

Les coûts de santé liés au traitement des varices sont de 9 milliards de dollars par an. Ce

chiffre exclu le traitement de la télangiectasie, ou ce qu'on appelle les varicosités. Le marché des dispositifs médicaux veineux dans ce budget a augmenté de 12% par an au cours des 10 dernières années, passant d'environ 160 millions de dollars à plus de 500 millions de dollars grâce à l'adoption rapide de méthodes mini-invasives telles que la radiofréquence et le laser.

Les leaders d'opinion du monde de la phlébologie ont constaté que leurs patients sont de plus en plus décideurs sur les choix alternatifs de traitements dont ils peuvent bénéficier. Une solution totalement non invasive comme l'échothérapie aura incontestablement leur faveur. Les techniques mini-invasives ont ouvert la voie à un remboursement sur certains marchés. Sur d'autres même parmi les plus grands, les patients optent le plus souvent pour un paiement de leur poche pour éviter une chirurgie envahissante.

c Poursuite des essais cliniques en vue de l'accès au marché des Etats-Unis pour le sein et exploratoire dans le traitement du cancer

Avancée dans l'étude IDE (Investigational Device Exemption) sur 100 patientes atteintes d'un adénofibrome du sein débutée en janvier 2019 en vue de l'accès au marché des Etats-Unis.

91 patientes sur les 100 prévues ont déjà été traitées dans le cadre de l'étude clinique pivot évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'échothérapie par Echopulse® comme traitement non invasif des fibroadénomes du sein (FA). Le recrutement est réalisé dans quatre centres aux États-Unis, à l'Ecole de Médecine de l'Université de Virginie (UVA), au NYU Langone Bellevue, au centre médical de Montefiore (NY) et au centre médical de l'Université de New-York Presbyterian / Columbia, et dans deux centres en Europe à l'Hôpital Universitaire de Tübingen en Allemagne et à l'hôpital de Sofia, Bulgarie. Les patientes reçoivent un seul traitement par ultrasons focalisés de haute intensité avec l'Echopulse®. Le critère d'évaluation principal est une réduction du volume du fibroadénome, de la douleur et de l'anxiété.

2020 aura également vu la poursuite ou le suivi long terme de plusieurs essais cliniques sur le sein et la thyroïde :

- Poursuite du suivi à long terme des essais cliniques en Bulgarie portant sur l'Echothérapie du Fibroadénome et des nodules bénins de la thyroïde qui confirme les très bons résultats enregistrés précédemment.
- Poursuite du suivi à long terme dans le cadre des essais portant sur la technique de tir « Beamotion » en Bulgarie pour l'Echothérapie du Fibroadénome et des nodules bénins de la thyroïde dont l'efficacité est confirmée.

Les premiers résultats encourageants sur l'essai combiné de l'échothérapie avec l'immunothérapie dans le traitement du cancer du sein encourage l'ouverture d'une étude portant sur l'interaction de l'immunothérapie et de l'échothérapie dans les tumeurs cancéreuses solides.

Le Dr Craig L. Slingluff, Jr., MD, , Professeur de chirurgie à UVA Health et Directeur du UVA Cancer Center Human Immune Therapy Center Charlottesville, Etats-Unis, sponsor de l'étude combinée échothérapie / immunothérapie a présenté l'objectif de l'étude.

Les données cliniques soutiennent actuellement l'avantage de l'ablation par ultrasons focalisés de certaines tumeurs cancéreuses. Ces effets peuvent être renforcées en partie par l'amélioration des réponses immunitaires anti-tumorales. « Nous croyons que lorsqu'il est utilisé en combinaison avec des inhibiteurs de point de contrôle, l'échothérapie optimisera la réponse immunitaire de l'organisme aux tumeurs solides », déclare Craig L. Slingluff, Jr., « Étant donné que l'échothérapie ciblée n'est pas invasive et qu'elle a une

faible toxicité, nous serons en mesure de recruter des patients issu d'un large éventail de pathologies. »

L'essai de combinaison échothérapie avec les molécules d'immunothérapie dans le traitement du cancer du sein se poursuit. Avec seulement 22% de survie à 5 ans, il n'y a pas aujourd'hui de traitement curatif pour les femmes au stade IV de la maladie. L'immunothérapie, qui a apporté un nouvel espoir dans d'autres types de cancer, n'a pas démontré son efficacité dans le traitement du cancer du sein, le système immunitaire ne reconnaissant pas la plupart des cellules tumorales des cancers du sein comme étant "étrangères". La majorité des cancers du sein n'active pas les globules blancs. C'est ce que l'échothérapie peut changer en déclenchant une réponse immunitaire rapide et localisée en réponse à l'endommagement des cellules, amenant au recrutement de globules blancs qui infiltreront la tumeur. L'immunothérapie peut alors supprimer le signal chimique d'autoprotection des tumeurs, permettant aux lymphocytes de l'attaquer.

La phase I de l'essai clinique recrute activement des patients :

- 7 patientes sont recrutées à ce jour.
- Aucun sujet d'inquiétude à ce jour en ce qui concerne les ablations partielles de tumeurs par ultrasons en association avec le pembrolizumab.
- Les effets secondaires les plus fréquents se limitent à une douleur dans la zone d'ablation, à la fatigue, aux nausées et à la dyspnée.

d Autre événement majeur et évolution de la trésorerie

Evolution de la trésorerie

- Au 31 décembre 2020, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 2,3 M€ ;
- Theraclion a annoncé en février 2019 un accord de financement de 4,8 millions d'euros qui peut être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement de 3 ans donne à Theraclion les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie: développer une solution de traitement des varices et démontrer pertinence commerciale. La première tranche (tranche 1) de cette convention de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février 2019 au prix de 0,80 € par action, soit une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2020 (0,596 €).
- A la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2020, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire de tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 millions d'euros et 4 millions d'euros maximum. L'exercice des tranches 2 ou de tranche 3 donne droit directement ou indirectement aux actions Theraclion au prix respectivement de 0,80 € par action et 1,09 € par action. La 2^e tranche a été levée au cours du second semestre 2020.

- Face à l'impact du Covid-19, la société a pris un certain nombre de mesures pour réduire ses dépenses qui se traduit par une forte diminution des dépenses en 2020. Le management de Theraclion demeure vigilant et est prêt à réduire la consommation de cash au cas où l'impact de la pandémie se poursuivrait sur 2021. En outre, Theraclion a sollicité des financements mis en place par ses banques et la Bpi pour faire face aux conséquences de la pandémie et a reçu au premier semestre 1,5 M€ de prêts Pge en sus des 1,4 M€ reçus en 2020. Enfin, des investisseurs sont prêts à s'engager au travers de l'exécution de tout ou partie de la Tranche 3 ou d'un prêt à la Société qui devrait assurer son financement pour les 12 prochains mois.

1.3. Autres éléments

a Utilisation d'instruments financiers

En matière de gestion des risques, la Société met en œuvre une stratégie et une gestion destinées à minimiser les risques financiers.

A cet effet, la Société ne fait pas usage de contrats de change à terme ni d'autres instruments financiers de couverture ou d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

b Les activités de recherche et de développement

Les activités de recherche et de développement du Groupe ont mobilisé une part importante de ses ressources (2,1³ M€ de dépenses contre 3,3 M€ en 2019). Pour plus de détail, on se rapportera au paragraphe 1.2 b Développement de nouvelles indications

Concernant les dépôts de brevets, 3 brevets ont été obtenus, étendant la portée de 3 familles à 3 pays ou régions supplémentaires.

c Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons la décomposition à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance :

Echéances	Solde fournisseurs net (montant en milliers d'euros)	Solde clients net (montant en milliers d'euros)
------------------	---	--

³ Données non auditées

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Provisions factures non parvenues / factures à établir	282	212	0	0
Non échus	584	1 162	385	1 215
Echus à moins de 30 jours	42	10	11	151
Echus entre 30 et 60 jours	10	8	77	167
Echus entre 60 et 90 jours	49	3	16	7
Echus à plus de 90 jours	35	(3)	1 542	1 313
Total	1 004	1 393	2 031	3 051

Echéances	Nombre de factures Au 31 décembre 2020	
	Fournisseurs	Clients
Non échus	101	8
Echus à moins de 30 jours	7	9
Echus entre 30 et 60 jours	10	7
Echus entre 60 et 90 jours	27	6
Echus à plus de 90 jours	39	37
Total	184	129

d Financement, Structure financière, et Continuité d'Exploitation.

Au cours de l'exercice 2020, la consommation de cash de Theraclion s'est élevée à 4,4 M€, financée par le produit de l'émission de nouvelles actions ou d'obligations convertibles pour 3,0 M€, , du Crédit Impôts Recherche pour 1,0 M€, de prêts bancaires pour 1,4 M€. On se rapportera au 1.2.e pour plus de détails sur les opérations de haut de bilan.

La structure de l'endettement financier est décrite en dans le paragraphe . «e. Structure de l'Endettement Financier Net, et modalités des principaux passifs ».

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation **jusqu'au 31 décembre 2021** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2020, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 2,3 M€ ;
- Theraclion a annoncé en février 2019 un accord de financement de 4,8 millions d'euros qui peut être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement de 3 ans donne à Theraclion les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie: développer une solution de traitement des varices et démontrer pertinence commerciale. La première tranche (tranche 1) de cette convention de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février 2019 au prix de 0,80 € par action, soit une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2020 (0,596 €).
- A la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2020, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire de tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 millions d'euros et 4 millions d'euros maximum.

L'exercice des tranche 2 ou de tranche 3 donne droit directement ou indirectement aux actions Theraclion au prix respectivement de 0,80 € par action et 1,09 € par action. La 2° tranche a été levée au cours du second semestre 2020.

- Face à l'impact du Covid-19, la société a pris un certain nombre de mesures pour réduire ses dépenses qui se traduit par une forte diminution des dépenses en 2020. Le management de Theraclion demeure vigilant et est prêt à réduire la consommation de cash au cas où l'impact de la pandémie se poursuivrait sur 2021. En outre, Theraclion a sollicité des financements mis en place par ses banques et la Bpi pour faire face aux conséquences de la pandémie et a reçu au premier semestre 1,5 M€ de prêts Pge en sus des 1,4 M€ reçus en 2020. Enfin, des investisseurs sont prêts à s'engager au travers de l'exécution de tout ou partie de la Tranche 3 ou d'un prêt à la Société qui devrait assurer son financement pour les 12 prochains mois.

e Structure de l'Endettement Financier Net, et modalités des principaux passifs.

Theraclion bénéficie d'avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE) :

- Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416, l'avance a été intégralement reçue.

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound). Des intérêts capitalisés sont comptabilisés chaque année. Le remboursement de cette avance sera déclenché par la réalisation d'objectifs de vente des systèmes financés par ce projet. A la date du présent document, la Société n'anticipe pas de devoir débiter ces remboursements avant plusieurs exercices.

- Convention Bpifrance (ex Avance COFACE), perçue pour 421 133€

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie. La Société a perçu le dernier versement au titre de la troisième année de 145 300 € en février 2019. Au total Theraclion a reçu 421 133€. L'amortissement génère un premier emboursement de 33 K€ payé en 2020 et un remboursement de 104K€ payé en 2020. La dernière échéance sera payée en 2021 en fonction de la performance de vente.

La structure d'endettement de Theraclion est composée comme suit :

'000€	2020/12/31	2019/12/31	Var.
-------	------------	------------	------

Trésorerie	2 314	1 423	891
Placement moyen et long terme	31	31	0
Total trésorerie et équivalent	2 345	1 454	891
Prêts bancaires	-1400		-1400
Dette convertible	- 2 684	-424	-2 260
Dette Totale	- 4 084	- 424	-3 660
Trésorerie nette	- 1 739	1 030	-2 769

Theraclion a reçu des avances de trésorerie d'Oseo pour un montant de 6 527 K€, intérêts capitalisés compris. Son remboursement est basé sur des milestones qui ne devraient pas être atteints dans les cinq prochaines années. Par conséquent, l'avance n'est pas comptabilisée comme une dette financière.

La dette convertible est issue du plan de financement conclu en 2019 en trois tranches d'un montant maximum de 11,8 M€. Les obligations convertibles émises en 2019 ont été converties en 2020. Les deux premières tranches du plan ont été levées pour un total de 7,8 M€.

f Commentaires sur le tableau de flux de Trésorerie :

Les opérations absorbent 3,3 m€ de trésorerie en 2020, une diminution de 0,4 m€ par rapport à 2019, principalement du fait de la diminution des dépenses qui compensent la perte de chiffre d'affaires. La consommation de trésorerie liée aux opérations de d'investissement de 0,2 m€ sur l'exercice est réduite de 0,1 m€, du fait de la diminution des prêts aux filiales consécutive aux baisses de dépenses dans ces filiales.

Les flux de financement s'élèvent à 4,4 M€ sur l'exercice, principalement en lien avec l'exécution de la Tranche2 de 3 M€ du programme de financement signé en 2019 de 11,8 M€ maximum et de l'obtention de prêts pour 1,4 M€ auprès du CIC et de la Bpi..

Au total, la trésorerie augmente de 0,9 m€ sur l'exercice.

Libellé	12 2019 (12 mois)	12 2020 (12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-3 792 018	-3 905 245
Amortissements et dépréciations	420 447	436 018
Variation des intérêts courus sur avances remboursables capitalés	256 638	261 337
Variations du Besoin en fonds de roulement	-648 716	-115 001
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-3 693 187	-3 322 891
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-131 626	-131 929
Variation des actifs financiers dont prêts aux filiales	-184 763	-60 619
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	- 316 389	- 192 548
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Fonds levés via augmentation de capital	4 244 211	746 001
Avances remboursables (BFI, Coface)	280 519	
Prêts bancaires et emprunts obligataires		3 660 000
Trésorerie nette provenant des activités de financement	4 524 730	4 406 001
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	515 153	890 562
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	938 864	1 454 017
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 454 017	2 345 024

1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Theraclion continue de mettre en œuvre ses objectifs opérationnels pour préparer et soutenir les efforts commerciaux liés à SONOVEIN®:

- Recrutement de leaders d'opinion (KOL),

- Preuve supplémentaire d'efficacité dans le traitement des varices,
- Amélioration incrémentale de la technologie SONOVEIN[®],
- Progression vers une approbation de la FDA⁴ pour SONOVEIN[®].
- Entre-temps, la société poursuit son expansion commerciale en s'appuyant sur Echopulse[®], la solution de traitement non invasive des nodules thyroïdiens et le fibroadénome du sein.

Compte tenu de la nature sans précédent de la situation causée par l'épidémie du COVID-19 et du manque de visibilité, Theraclion ne peut communiquer d'objectifs de vente annuels 2021.

Les premiers pas commerciaux du SONOVEIN[®] sont extrêmement encourageants. La Société se réorganise en concentrant ses forces commerciales sur les marchés immédiatement exploitables et sur le développement des marchés stratégiques des varices, des Etats-Unis, de la Chine.

Theraclion s'appuie sur sa stratégie de marketing digital pour accompagner la croissance de ses nouveaux clients et faire connaître l'échothérapie. De même, l'exercice 2020 aura été ponctué de plusieurs publications scientifiques importantes et, compte tenu des essais cliniques en cours, d'autres publications sont à venir.

La Société s'attache à exécuter sa stratégie de continuité des activités d'échothérapie du sein et de la thyroïde et de développement d'échothérapie des varices, un marché très important de 2 millions d'actes immédiatement accessible avec l'obtention du marquage CE en avril 2020.

1.5. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Au cours du premier trimestre, face à la poursuite de la pandémie de COVID-19, les gouvernements des pays asiatiques et européens ont pris un certain nombre de décisions qui ont conduit à la polarisation des équipes médicales en Asie et en Europe sur l'urgence pandémique, entraînant l'arrêt de quasiment tous les traitements programmés. Des pays ont limité les liaisons aériennes et ont procédé à la fermeture des frontières rendant difficile le déplacement des équipes de ventes et de formation des praticiens. Les salons et autres rassemblements ont été annulés ou repoussés. Enfin, le confinement des populations à leurs domiciles demeure un obstacle, notamment en Allemagne et Royaume-Uni, deux pays majeurs pour Theraclion.

De ce fait, l'activité de Theraclion ne retrouve pas le niveau espéré dans les premiers mois de l'exercice 2021 à l'exception des pays moins touchés à ce stade par le COVID-19.

Theraclion prend d'ores et déjà des mesures pour poursuivre son programme de développement de l'échothérapie des varices aussi bien en terme de développement de

⁴ Food and Drug Administration

brique technologique que dans l'exploration de l'utilisation de la plateforme SONOVEIN par des praticiens..

Pendant cette période, la Société prendra également toutes les mesures nécessaires afin d'être prêt pour le redémarrage de l'activité dès que la situation sanitaire permettra la reprise des traitements qui ne sont pas annulé mais uniquement reportés.

2. Présentation des comptes annuels de la Société et affectation du résultat

Nous vous rappelons que les comptes annuels de la Société qui vous sont présentés ont été établis pour la société Theraclion SA seule et ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd.(Shenzhen), contrairement au rapport financier 2016. Les chiffres de l'exercice précédent présentés dans ce rapport sont ceux de la société Theraclion SA seule établit selon les mêmes méthodes que pour l'exercice en cours, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Pour rappel la société Theraclion s'est introduite en bourse en 2014. En 2015, Theraclion a ouvert une filiale à Hong Kong et a décidé de présenter des comptes consolidés de Theraclion et de sa filiale de Hong-Kong sur base volontaire, bien que cette dernière soit en-dessous des seuils de consolidation.

En 2021 et dans les années à venir, nous estimons que l'activité de notre filiale de Hong-Kong restera non significative.

Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020

Au cours de l'exercice 2020, Theraclion SA a généré un montant total de produits d'exploitation de 741K€, se décomposant de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires : 744 K€.
- Subvention d'exploitation : -3 K€
- Autres produits : 0 K€

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 5 029 K€ (contre 7 925 K€ pour l'exercice précédent, soit une diminution de 36.5%), comprenant notamment :

- les traitements et salaires pour un montant de 1 635 K€ contre 2 357K€ pour l'exercice précédent (-31%) ;
- les charges sociales pour un montant de 669 K€contre 1 011 K€ K€ pour l'exercice précédent (-34%) ;
- les autres achats et charges externes pour un montant de 1 956 K€contre 2 353 K€ pour l'exercice précédent (-17%).

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 4 288 K€ contre – 4 708 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 330 K€ contre une perte de 221 K€ pour l'exercice précédent. Sur l'exercice 2020, il n'y a pas eu de produits ou charges relatifs aux comptes courants d'associé.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2020 est une perte de 10 K€ contre 132 K€ en 2019.

Après prise en compte d'un crédit impôt recherche de 722 K€, l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par une perte de 3 905 K€ contre une perte de 3 792 K€ pour l'exercice précédent.

a Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte nette de 3 905 245,23 euros.

Nous vous proposons d'affecter intégralement cette perte au poste report à nouveau qui s'élèverait désormais à – 4 745 946,53 euros.

Nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

b Capitaux propres à la clôture au 31 décembre 2020

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont fait ressortir des capitaux propres s'élevant à -3 238 975,22 euros. Le Conseil d'administration de Theraclion travaille à la restauration des capitaux propres dans les délais légaux.

c Communication des charges somptuaires

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a eu aucune dépense ou charge non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39 du Code général des impôts, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

d Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

3. Autres risques et risques financiers

a Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont les risques inhérents à l'activité de recherche et de développement de nouveaux dispositifs médicaux innovants, notamment le risque de financement de la société qui est encore déficitaire, ainsi que le risque du développement commercial, corrélé en partie à l'obtention de remboursements dans certains pays.

b Risque de continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration.

- Au 31 décembre 2020, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 2,3 M€ ;
- Theraclion a annoncé en février 2019 un accord de financement de 4,8 millions d'euros qui peut être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement de 3 ans donne à Theraclion les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie: développer une solution de traitement des varices et démontrer pertinence commerciale. La première tranche (tranche 1) de cette convention de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février 2019 au prix de 0,80 € par action, soit une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2020 (0,596 €).
- A la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2020, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire de tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 millions d'euros et 4 millions d'euros maximum. L'exercice des tranche 2 ou de tranche 3 donne droit directement ou indirectement aux actions Theraclion au prix respectivement de 0,80 € par action et 1,09 € par action. La 2° tranche a été levée au cours du second semestre 2020.
- Face à l'impact du Covid-19, la société a pris un certain nombre de mesures pour réduire ses dépenses qui se traduit par une forte diminution des dépenses en 2020. Le management de Theraclion demeure vigilant et est prêt à réduire la consommation de cash au cas où l'impact de la pandémie se poursuivrait sur 2021. En outre, Theraclion a sollicité des financements mis en place par ses banques et la Bpi pour faire face aux conséquences de la pandémie et a reçu au premier semestre 1,5 M€ de prêts Pge en sus des 1,4 M€ reçus en 2020. Enfin, des investisseurs sont prêts à s'engager au travers de l'exécution de tout ou partie de la Tranche 3 ou d'un prêt à la Société qui devrait assurer son financement pour les 12 prochains mois.

c Risques de taux d'intérêt

A la date du présent rapport, la Société n'a pas contracté d'emprunt à taux variable auprès d'établissements de crédit et n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

d Risques de liquidité

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, le financement de la croissance de la Société s'est effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital (pour un montant cumulé de 51,3 millions d'euros). La Société a également perçu un montant cumulé de 3,1 millions d'euros de subventions.

Par ailleurs, au 31 décembre 2020, la Société avait reçu un montant cumulé de 6,7 millions d'euros d'aides et avances remboursables de la part d'OSEO, elle en avait remboursé 2 million d'euros. En 2020, aucune avance supplémentaire n'a été reçue.

A la date du présent rapport, la Société a souscrit 4 emprunts bancaires, un prêt innovation auprès de la Bpi et trois Pge auprès du CIC et de la Bpi et n'est donc pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Pour plus d'information sur la trésorerie, on se rapportera au b) Risque de continuité d'exploitation.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société.

e Risque de change

La Société n'est aujourd'hui que faiblement exposée au risque de change, ne réalisant qu'une minorité de ses achats en dollars, en livres sterling et en francs suisse. Elle pourrait néanmoins devenir exposée à un tel risque si elle développe ses activités hors de la zone euro, et en particulier aux États-Unis et en Chine.

f Risque actions

A la date du présent rapport, la trésorerie disponible de la Société est détenue sur comptes courants, ou placée dans des instruments financiers sans risque (compte à terme garanti, SICAV monétaires).

La Société n'est donc pas exposée à un risque sur actions.

4. Filiales et participations

La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015.

La Société détient 55% de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd (45%), (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>) et Theraclion (55%) créée au quatrième trimestre 2017 dont le capital n'avait pas encore été libéré au 31 décembre 2020.

L'Asie représente un potentiel commercial très important pour Theraclion qui est prospecté depuis Hong Kong.

Sociétés	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
Theraclion SA (France)			
└ Theraclion Asia-Pacific Ltd (Hong Kong)	100%	100%	Non consolidée
└ Theraclion China Co., Ltd (Shenzhen)	55%	55%	Non consolidée

Les chiffres publiés sont ceux de l'entité légale Theraclion SA qui ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen). Les ventes vers ces filiales sont donc comptabilisées comme des ventes à des tiers.

5. Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en Annexe 2, les délégations de compétence en cours de validité

accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

6. Informations concernant le capital social

a Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la société.

Répartition du capital social

Nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote à la date des présentes :

Actionnariat Theraclion	Nombre d'actions	% de détention
Concert Bernard Sabrier	2 742 332	16,9%
Mandataires sociaux et salariés	1 624 396	10,0%
Furui	1 208 651	7,5%
Opus Chartered	1 090 447	6,7%
Fonds gérés par Truffle Capital	367 466	2,3%
Autres fonds	4 453 050	27,5%
Public	4 693 488	29,0%
Total	16 179 830	100,0%

Les nouveaux actionnaires de référence de Theraclion apportent un important soutien financier et stratégique et portent une attention particulière au développement de l'échothérapie pour le traitement non invasif des varices (fourni par le produit SONOVEIN® de Theraclion). Le nouveau conseil comprend des investisseurs européens et américains actifs dans les domaines de la santé et du capital investissement.

Bernard Sabrier, Président de la société Unigestion et Directeur Général de Unigestion Asia Pte Ltd détient des titres en direct et à travers la société Unigestion Asia Pte Ltd.

La société Furui Science Co. (300049:CH), un groupe pharmaceutique et de biotechnologie chinois, par l'intermédiaire de sa filiale Furui Medical Science Luxembourg SARL détient 7,9% du capital au 27 décembre 2020.

Opus Chartered Issuance SA est une société luxembourgeoise.

b Opérations effectuées par Theraclion sur ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et dans le cadre de l'autorisation reçue de l'assemblée générale le 18 juin 2020, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu pour une durée de 12 mois (renouvelable) avec un prestataire de services financiers indépendant :

- Achat de 443 387 actions
- Vente de 449 406 actions

Au 31 décembre 2020, la Société détenait 12 243 de ses propres actions, soit 0,08% du capital social, acquises pour un prix de revient unitaire de 1,49 euros.

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une moins-value nette de 249 euros en 2020.

c Titres donnant accès au capital social émis par Theraclion

Nous vous invitons à vous référer à l'**Annexe 3** reprenant l'ensemble des titres donnant accès au capital social émis par la Société.

7. Rapport spécial sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

7.1. Options de souscription ou d'achat d'actions

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration lors de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Attributions gratuites d'actions

Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration de la Société a mis en œuvre deux plans d'attribution gratuite d'actions.

Lors du Conseil d'Administration du 28 janvier 2020, le conseil d'administration, conformément à l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 avril 2019, a procédé à l'attribution de 451 619 actions gratuites.

Lors du Conseil d'Administration du 4 août 2020, le conseil d'administration, conformément à l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 avril 2019, a procédé à l'attribution de 344 000 actions gratuites.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aucune action gratuite n'a été acquise définitivement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

7.2. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nom et fonction	Nature de l'opération	Instruments financiers concernés	Date de l'opération	Prix unitaire	Nombre total de titres	Montant total brut
David Caumartin	Souscription	Actions	23 septembre 2020	0,80 €	15.625	12.500 €

Nom et fonction	Nature de l'opération	Instruments financiers concernés	Date de l'opération	Prix unitaire	Nombre total de titres	Montant total brut
<i>Directeur général</i>						
Christopher Bödtker <i>Administrateur</i>	Conversion	Actions	15 septembre 2020	0,80 €	45.000	36.000 €
Christopher Bödtker <i>Administrateur</i>	Souscription	Obligations convertibles en actions	30 septembre 2020	0,80 €	285.000	228.000 €
Ari Kellen <i>Administrateur</i>	Conversion	Actions	15 septembre 2020	0,80 €	25.000	20.000 €
Orange Grove Investment LLC (liée à Ari Kellen, <i>Administrateur</i>)	Souscription	Obligations convertibles en actions	25 novembre 2020	0,80 €	160.000	128.000 €
Shawn Langer <i>Administrateur</i>	Conversion	Actions	30 septembre 2020	0,80 €	25.000	20.000 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Conversion	Actions	30 septembre 2020	0,80 €	15.000	12.000 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Souscription	Obligations convertibles en actions	10 octobre 2020	0,80 €	95.000	76.000.000 €
	Cession	Actions	28 septembre	1,60 €	36.000	57.600 €
	Cession		12 octobre	2,66 €	4.000	10.640 €
	Acquisition		25 novembre €	2,07 €	6.000	12.420 €

8. Mandat des Commissaires aux comptes

Les mandats de :

- Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes titulaire,
- Auditex, Commissaire aux comptes suppléant,

ont été renouvelés par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 mai 2016 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

a Conventions conclues au cours d'exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Nous vous indiquons que le contrat de consultant conclu le 6 mai 2010, antérieurement à la transformation du Groupe constituée sous forme de société par actions simplifiée en société anonyme, entre la Société et le Groupe Burel Burgundy Services, société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros, ayant son siège social Grand Rue, 21320 Mont Saint Jean, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 528 719 685, représentée par Monsieur Jean-Yves Burel, son Président, est suspendu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Au titre de ce contrat, la Société n'a versé au Groupe Burel Burgundy Services aucun montant au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

b Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aucune nouvelle convention soumise à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

10. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

10.1. Composition du Conseil d'Administration

10.1.1. Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, le conseil d'administration de la Société était composé ainsi :

Nom	Mandat	Membre indépendant (1)	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel (2)
Samuel Levy	Administrateur	✓	2020	2024
Renaud Saleur	Administrateur	✓	2019	2023

Ari Kellen	Administrateur	✓	2019	2023
Shawn Langer	Administrateur	✓	2019	2023
Christopher Bödtker	Président du conseil d'administration	□	2020	2024

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middlednext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

A la date du présent rapport et à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du conseil d'administration et de la direction générale, de leurs intérêts privés et autres devoirs.

10.1.2. Evolution de la composition du conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2020

L'assemblée générale, lors de sa réunion du 18 juin 2020, a :

- décidé de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Samuel Levy et Christopher Bodtke pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 avril 2020, a :

- constaté la démission de Monsieur Jean Yves Burel de son mandat de président du conseil d'administration à partir de cette date .
- décidé de nommer Monsieur Christopher Bodtke président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

10.1.3. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandats sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est présentée en Annexe 4 du présent rapport.

10.1.4. Mode d'organisation de la Direction Générale

Lors de sa réunion du 15 mai 2013, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Lors de ses réunions du 3 juillet 2014 et du 30 septembre 2014, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Stefano Vagliani de son mandat de directeur général

et a décidé de nommer Monsieur David Caumartin en qualité de Directeur Général pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à se tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 mai 2018, a décidé de renouveler de renouveler le mandat de directeur général de Monsieur David Caumartin pour une durée de quatre (4) années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

10.2. Conventions conclues avec les mandataires sociaux

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites aux paragraphes 10 a) du présent rapport. Il n'a pas été conclu d'autres conventions entre la Société et ses mandataires sociaux que celles visées audit paragraphe.

Par ailleurs, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

* * *

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2016	2017	2018	2019	2020
<i><u>Capital en fin d'exercice</u></i>					
Capital social	322 051	374 594	422 004	762 366	808 992
Nombre d'actions émises	6 441 029	7 491 880	8 440 088	15 247 329	16 179 830
Nombres d'obligations convertibles en actions					
<i><u>Opérations et résultats de l'exercice</u></i>					
Chiffre d'affaires HT	1 860 460	2 430 917	1 928 825	2 783 282	743 998
Résultats avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(7 390 043)	(6 922 670)	(6 769 634)	(4 640 186)	(4 249 125)
Impôts sur les bénéfices	(1 211 637)	(1 147 786)	(1 178 939)	(1 268 615)	(722 497)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(6 535 938)	(6 224 064)	(6 144 463)	(3 792 018)	(3 905 245)
Résultat distribué au titre de l'exercice					
<i><u>Résultats par action</u></i>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provision	(0,96)	(0,77)	(0,66)	(0,22)	(0,22)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(1,01)	(0,83)	(0,73)	(0,25)	(0,24)
Dividende attribué à chaque action					
<i><u>Personnel</u></i>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	32	32	29	25	24
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 004 096	2 888 288	2 558 007	2 357 264	1 635 038
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 291 443	1 215 566	1 208 053	1 011 206	668 584

ANNEXE 2

TABLEAU D'UTILISATION DES DELEGATIONS

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (11 ^{ème} résolution de l'AGM du 18 juin 2020)	800.000 €	18 août 2022	Non utilisé	Prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières
2. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public. (12 ^{ème} résolution de l'AGM du 18 juin 2020)	800.000 €	18 août 2022	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
3. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires, dans la limite de 20% du capital par an, dans le cadre d'un placement privé (13 ^{ème} résolution de l'AGM du 18 juin 2020)	800.000 € et 20% du capital social	18 août 2022	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
4. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire (14 ^{ème} résolution de l'AGM du 18 juin 2020)	800.000 €	18 décembre 2021	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
5. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire (14 ^{ème} résolution de l'AGM du 18 juin 2020)	800.000 €	18 décembre 2021	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
6. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (16 ^{ème} résolution de l'AGM du 18 juin 2020)	15% du montant de l'émission initiale	18 août 2022	Non utilisé	Modalités correspondantes à celles des délégations de l'AGM du 18 juin 2020 présentées aux paragraphes 1 à 5 ci-dessus selon le cas
7. Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions (17 ^{ème} résolution	10% du capital	18 août 2022	Non utilisé	Néant

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
de l'AGM du 18 juin 2020)				
8. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (18 ^{ème} résolution de l'AGM du 18 juin 2020)	10% du capital social à la date d'émission ⁽¹⁾	18 octobre 2025	344 000 actions (4 août 2020)	Gratuite
9. Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (19 ^{ème} résolution de l'AGM du 18 juin 2020)	10% du capital social à la date d'émission ⁽¹⁾	18 octobre 2025	Néant	Fixé par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur (a) dans le cas d'options de souscription, à la valeur la plus basse entre 80% de la moyenne des cours cotés aux cinq séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties et le prix de souscription de l'augmentation de capital la plus récente précédant le jour où les options seront consenties et (b) dans le cas d'options d'achat, ni à la valeur indiquée au (a) ci-dessus, ni au cours moyen d'achat des actions mentionné à l'article L. 225-179 du Code de commerce

(1) Le nombre actions à émettre en vertu de la 18^{ème} et de la 19^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 18 juin 2020 ne pourront pas excéder ensemble 10% du capital social à la date d'émission.

ANNEXE 3

TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société est composé de 16 179 830 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro, toutes de même catégorie.

A cette date, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 8 784 500 correspondant à :

- l'exercice potentiel des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise à hauteur de 763 472 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions à hauteur de 28 000 actions ;
- l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement à hauteur de 795 619 actions ;
- la conversion potentielle d'obligations convertibles en actions (« OCA_{T2} ») émises sur exercice de bons de souscription d'obligations convertibles en actions (« BSOCA_{T2} ») à hauteur de 3 355 000 actions ;
- la conversion potentielle d'obligations convertibles en actions (« OCA_{T3} ») émises sur exercice de bons de souscription d'obligations convertibles en actions (« BSOCA_{T3} ») à hauteur de 3 259 074 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions tranche 3 (« BSA_{T3} ») à hauteur de 583 335 actions.

Au 31 décembre 2020, le capital à émettre potentiellement représente environ 54,29 % du capital social de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

I. LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE (« BCE »)

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2019
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	5 340	4 299	0	0	15/07/2019
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
AG du 30/09/2013							
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2018	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
BCE-2019-1 AG du 19/04/2019	325 500	1,76 €	0	0	325 500	325 500	19/07/2029
TOTAL BCE	1 089 056		303 388	17 196	763 472	808 652	

BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés et 12 897 ont été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 7 de la note 10.3)
- Au 31 décembre 2020, il ne reste aucun BCE-2009-1 en circulation.

2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires et 5 340 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- 31 décembre 2020, il ne reste aucun BCE-2009-2 en circulation.

3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 31 décembre 2020, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'administration du 22 septembre 2016)

- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2019-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2018 et Conseil d'administration du 20 mars 2019)

- 129 100 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 121 350 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'administration du 20 mars 2018)

- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2019-1 (Trentième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019 et Conseil d'administration du 19 juillet 2019)

- 325 500 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 325 500 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 325 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 19 juillet 2029 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

II. LES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (BSA)

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés et 43 515 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2020, il ne reste aucun BSA-2009 en circulation.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2020, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il ne reste aucun BSA-2015-1 en circulation.

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés/Caduc	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	43 515	0	85 470	0	0	21/04/2020
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
TOTAL BSA	151 091		58 621	0	85 470	7 000	28 000	

III. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

1. Actions gratuites du 22 septembre 2016

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2017 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2019 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2020, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

2. Actions gratuites du 20 mars 2018

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 20 mars 2018 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires dont 343 650 actions gratuites ont été définitives acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2020 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2020, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

3. Actions gratuites du 21 janvier 2020

- Trente-et-unième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019, Conseil d'Administration du 21 janvier 2019 ;
- 451 619 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2021 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2022 ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 451 619 actions gratuites pouvant être acquises.

4. Actions gratuites du 4 août 2020

- Règlement de Plan et principe d'émission arrêtés par le conseil d'administration du 9 juillet 2019 sous condition suspensive d'une autorisation d'assemblée générale permettant l'émission, modifié et définitivement adopté par le conseil d'administration du 4 août 2020 ;
- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2020, Conseil d'Administration du 4 août 2020, réitérant la décision du conseil d'administration du 9 juillet 2019 ;
- 344 000 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : de la date d'attribution jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Période de conservation : de l'expiration de la période d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 344 000 actions gratuites pouvant être acquises.

IV. BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS REMBOURSABLES (« BSAR »)

Le directeur général, par décisions du 8 juin 2018, sur délégation du conseil d'administration du 17 mai 2018 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2018 dans sa 12e résolution, a décidé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un nombre total de 120 BSAR, répartis en 12 tranches mensuelles de 10 BSAR chacune, pour un montant total de 3,6 millions d'euros dans le cadre d'un programme de financement en fonds propre avec Nice & Green, société spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptés aux sociétés cotées.

Dans le cadre de ce programme, Nice & Green s'est engagé à souscrire ces 120 BSAR selon un calendrier prédéfini à un prix de souscription unitaire de 27 000 euros par BSAR et exerçables à un prix d'exercice unitaire de 3 000 euros par BSAR. Le nombre d'actions émises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$\text{Nombre d'actions à émettre} = (\text{Prix de souscription} + \text{Prix d'exercice}) / \text{Prix d'émission}$$

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR sera égale à 93% du cours le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice.

Le calendrier d'émission des 120 BSAR est le suivant :

Tranches	Date	BSAR à émettre
1	12 juin 2018	: 1 à 10
2	11 juillet 2018	: 11 à 20
3	9 août 2018	: 21 à 30
4	7 septembre 2018	: 31 à 40
5	8 octobre 2018	: 41 à 50
6	6 novembre 2018	: 51 à 60
7	5 décembre 2018	: 61 à 70
8	8 janvier 2019	: 71 à 80
9	7 février 2019	: 81 à 90
10	8 mars 2019	: 91 à 100
11	8 avril 2019	: 101 à 110
12	10 mai 2019	: 111 à 120

Au cours de la période allant du 8 juin 2018 au 31 décembre 2019, la Société a émis et délivré 60 BSAR intégralement souscrits par Nice & Green à un prix de souscription global de 27 000 euros et a émis et délivré 1.796.799 actions nouvelles sur exercice de 60 BSAR. Les 60 BSAR restant sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons.

Au 31 décembre 2020, il ne restait aucun BSAR en circulation.

V. OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS (« OCA »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit au chapitre 1 du présent rapport, le directeur général, par décisions du 12 février 2019 et 19 mars 2019, sur délégation du conseil d'administration du 12 février 2019 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2018 dans ses 11^e et 12^e résolution, a décidé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes, de 106 OCA d'une valeur nominale unitaire de 4.000 euros, soit un montant total d'emprunt de 424.000 euros.

Chaque OCA permettra par conversion la souscription de 5.000 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit un prix de conversion de 0,80 euro par action ordinaire nouvelle, correspondant à un nombre total maximum de 530.000 actions ordinaires nouvelles en cas de conversion de la totalité des OCA représentant un montant maximum d'augmentation de capital de 26.500 euros en nominal. Les OCA pourront être converties jusqu'au 30 septembre 2020 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Les OCA ne portent pas intérêt.

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, la Société a émis 495 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant conversion de 99 OCA à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de conversion de 396 000 € (dont 24 750,00 € de valeur nominale et 371 250,00 € de prime d'émission). Ces conversions ont été constatées par le Directeur Général lors de ses décisions du 15 septembre 2020 et du 30 septembre 2020. En conséquence, le capital social a été porté à 787 116,45 € divisé en 15 742 329 actions ordinaires toutes de même catégorie.

Au 31 décembre 2020, il restait en circulation 7 OCA pouvant donner lieu à l'émission, sur conversion, d'un nombre maximum de 35 000 actions ordinaires nouvelles.

VI. BONS DE SOUSCRIPTIONS D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS (« BSOCA »)

1. BSOCA Tranche 2 (« BSOCA_{T2} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit au chapitre 1 du présent rapport, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans ses 16^e, 17^e et 18^e résolutions, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées et des catégories de personnes définies par lesdites résolutions de l'assemblée générale, de 671 BSOCA_{T2} donnant le droit à souscrire à 671 obligations convertibles en actions (« OCA_{T2} »).

Chaque BSOCA_{T2} donnant le droit à une OCA_{T2}, d'une valeur nominale de 4 000 euros convertibles en actions et chaque obligation donnant droit à la conversion en 5 000 actions Theraclion, soit à un prix de conversion de 0,80 euro par action.

Ainsi, la conversion des OCA_{T2} peut donner lieu à l'émission d'un maximum de 3 355 000 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital maximum de 167 750,00 euros de valeur nominales.

Ces obligations devront être converties au plus tard le 30 juin 2021 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Elles ne porteront pas intérêt.

Au 31 décembre 2020, toutes les $BSOCA_{T2}$ ont été converties en OCA_{T2} , et aucune OCA_{T2} n'a été convertie en actions ordinaires nouvelles.

2. BSOCA Tranche 3 (« $BSOCA_{T3}$ »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit au chapitre 1 du présent rapport, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans ses 20e, 21e et 22e résolutions, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées et des catégories de personnes définies par lesdites résolutions de l'assemblée générale, de 889 $BSOCA_{T3}$ donnant le droit à souscrire à 889 obligations convertibles en actions (« OCA_{T3} »).

Chaque $BSOCA_{T3}$ donnant le droit à une OCA_{T3} , d'une valeur nominale de 4 000 euros convertibles en actions et chaque obligation donnant droit à la conversion en 3 666 actions Theraclion.

Ainsi, la conversion des OCA_{T3} peut donner lieu à l'émission d'un maximum de 3 259 074 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital maximum de 162 953,70 euros de valeur nominales.

Ces obligations devront être converties au plus tard le 30 juin 2022 et, à défaut, devront être remboursées à leur valeur nominale. Elles ne porteront pas intérêt.

Au 31 décembre 2020, aucune OCA_{T3} n'a été convertie en actions ordinaires nouvelles.

VII. BONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS

1. Bons de souscriptions d'actions Tranche 2 (« BSA_{T2} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit au chapitre 1 du présent rapport, le conseil d'administration du 19 avril 2019, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2019, dans sa 19e résolution, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes définies par ladite résolution de l'assemblée générale, de 437 501 BSA_{T2} , chaque bon donnant droit en cas d'exercice à une action Theraclion à un prix de 0,80 € par action, soit un nombre maximum de 437 501 actions ordinaires nouvelles pouvant être émises et correspondant à une augmentation de capital maximum de 21 875,05 euros.

Ces bons devront être exercés au plus tard le 30 juin 2021 et les BSA_{T2} qui ne seraient pas exercés à cette date seront caducs.

Au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, la Société a émis 437 501 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice de 437 501 BSA_{T2} à un prix

unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de souscription de 350 000,80 € (dont 21 875,05 € de valeur nominale et 328 125,75 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 11 décembre 2020. En conséquence, le capital social a été porté à 808 991,50 € divisé en 16 179 830 actions ordinaires toutes de même catégorie.

Au 31 décembre 2020, il ne restait aucun BSAT2 en circulation.

2. Bons de souscriptions d'actions Tranche 3 (« BSA_{T3} »)

Dans le cadre de l'accord de financement décrit au chapitre 1 du présent rapport, le conseil d'administration du 19 avril 2020, sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 19 avril 2020, dans sa 23e résolution, a décidé l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes définies par ladite résolution de l'assemblée générale, de 583 335 BSA_{T3} , chaque bon donnant droit en cas d'exercice à une action Theraclion, soit un nombre maximum de 583 335 actions ordinaires nouvelles pouvant être émises et correspondant à une augmentation de capital maximum de 29 166,75 euros.

Ces bons devront être exercés au plus tard le 30 juin 2022 et les BSA_{T3} qui ne seraient pas exercés à cette date seront caducs.

Au 31 décembre 2020, aucun BSA_{T3} n'a été exercé.

ANNEXE 4

LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
<i>Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2020</i>				
M. Samuel LEVY	11/05/2016	AGO au cours de l'année 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Administrateur	Administrateur Allurion Technologies, Vensica Medical Directeur Général Lauxera Capital Partners SAS
M. Renaud SALEUR	01/02/2019	AGO statuant au cours de l'année 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur	CEO ANACONDA INVEST SA Genève Managing partner VULCAIN ENERGY PARTNERS Ltd Londres Gérant SCI QRS et SCI Cobra
M. Ari KELLEN	12/02/2020	AGO statuant au cours de l'année 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur	Administrateur Vaxil Bio Therapeutics Président Nesher Advising
M. Shawn LANGER	12/02/2020	AGO statuant au cours de l'année 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur	
M. Christopher BODTKER	12/02/2020	AGO au cours de l'année 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Administrateur	Administrateur de : Abilia Holding AG, Zurich, Switzerland Acoya, Invest Ltd, St. Helier, Jersey

				Ayoca AG, Zurich, Switzerland Caseb AS, Oslo Norway Caseb Invest AS, Oslo Norway Glitra Holding AG, Erlenbach Switzerland Président de : Unigestion (US), Ltd
M. David CAUMARTIN	30/09/2014	AGO au cours de l'année 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Directeur Général	Administrateur de Acerde Administrateur de Germitec Administrateur Holding incubatrice Truffle Capital
<i>Mandataires sociaux ayant quitté leurs fonctions depuis le 1^{er} janvier 2020</i>				
M. Jean-Yves BUREL	20/05/2010	AGO statuant au cours de l'année 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Président du Conseil d'administration	Président de Burel Burgundy Services SAS Président de Acerde Administrateur de Tibbiyah Holding Gouverneur de l'American Hospital of Paris Président CCPSC, Boulogne.

Comptes annuels 2020

THERACLION

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 16/03/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	1 067 984,05	1 067 030,97	953,08	0,01	4 964,59	0,05
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 168 620,60	1 220 704,54	947 916,06	8,99	929 404,71	8,84
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	699 722,41	681 229,26	18 493,15	0,18	41 003,83	0,39
Autres immobilisations corporelles	252 870,62	209 281,59	43 589,03	0,41	42 206,26	0,40
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 000 122,00		1 000 122,00	9,48	1 000 122,00	9,51
Créances rattachées à des participations	1 414 369,83		1 414 369,83	13,41	1 354 391,32	12,88
Autres titres immobilisés	24 518,60		24 518,60	0,23	30 132,30	0,29
Prêts						
Autres immobilisations financières	47 604,82	110,90	47 493,92	0,45	41 241,15	0,39
TOTAL (I)	6 675 812,93	3 178 357,26	3 497 455,67	33,17	3 443 466,16	32,76
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	2 194 746,00		2 194 746,00	20,81	1 527 404,00	14,53
Avances & acomptes versés sur commandes	51 173,44		51 173,44	0,49	42 075,94	0,40
Clients et comptes rattachés	2 031 430,01	678 412,82	1 353 017,19	12,83	2 612 750,19	24,85
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	46 702,18		46 702,18	0,44	37 613,46	0,36
. Personnel	16 452,81		16 452,81	0,16	15 419,88	0,15
. Organismes sociaux	2 644,01		2 644,01	0,03	4 000,25	0,04
. Etat, impôts sur les bénéfices	730 267,00		730 267,00	6,93	984 355,00	9,36
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	216 875,59		216 875,59	2,06	199 199,11	1,89
. Autres	482,00		482,00	0,00	137 912,29	1,31
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	31 098,07		31 098,07	0,29	31 098,07	0,30
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	2 313 925,68		2 313 925,68	21,94	1 423 363,54	13,54
Charges constatées d'avance	32 992,89		32 992,89	0,31	40 723,71	0,39
TOTAL (II)	7 668 789,68	678 412,82	6 990 376,86	66,29	7 055 915,44	67,12
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)	57 484,68		57 484,68	0,55	13 409,11	0,13
TOTAL ACTIF (0 à V)	14 402 087,29	3 856 770,08	10 545 317,21	100,00	10 512 790,71	100,00

THERACLION

BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 16/03/2021

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 808 991,50)	808 991,50	7,67	762 366,45	7,25
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	699 375,75	6,63	3 903 849,29	37,13
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-842 097,24	-7,98	-953 928,43	-9,06
Résultat de l'exercice	-3 905 245,23	-37,02	-3 792 018,10	-36,06
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-3 238 975,22	-30,70	-79 730,79	-0,75
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	6 526 597,41	61,89	6 269 959,68	59,64
TOTAL (II)	6 526 597,41	61,89	6 269 959,68	59,64
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	86 748,68	0,82	29 264,00	0,28
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	86 748,68	0,82	29 264,00	0,28
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	2 684 000,00	25,45	424 000,00	4,03
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 400 000,00	13,28		
. Découverts, concours bancaires	72,45	0,00	443,91	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	28 000,00	0,27		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	70 757,55	0,67	108 115,00	1,03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 004 358,20	9,52	1 392 832,28	13,25
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	588 870,57	5,58	706 289,98	6,72
. Organismes sociaux	500 928,16	4,75	394 630,60	3,75
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 657,99	0,02	165 594,26	1,58
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	31 288,43	0,30	42 055,81	0,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	680 122,00	6,45	680 122,00	6,47
Autres dettes	119 262,38	1,13	20 541,60	0,20
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	60 271,50	0,57	357 190,64	3,40
TOTAL (IV)	7 169 589,23	67,99	4 291 816,08	40,82
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	1 357,11	0,01	1 481,74	0,01
TOTAL PASSIF (I à V)	10 545 317,21	100,00	10 512 790,71	100,00

Compte de résultat

THERACLION

COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 16/03/2021

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	53 048,00	253 540,00	306 588,00	41,21	232 079,00	8,34	74 509	32,11		
Production vendue biens	6 809,40	292 450,00	299 259,40	40,22	2 333 150,29	83,83	-2 033 891	-87,16		
Production vendue services	13 862,43	124 288,18	138 150,61	18,57	218 052,65	7,83	-79 902	-36,63		
Chiffres d'Affaires Nets	73 719,83	670 278,18	743 998,01	100,00	2 783 281,94	100,00	-2 039 283	-73,26		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			-3 500,00	-0,46	347 083,33	12,47	-350 583	-101,00		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					86 414,85	3,10	-86 414	-100,00		
Autres produits			57,10	0,01	5,98	0,00	52	N/S		
Total des produits d'exploitation (I)			740 555,11	99,54	3 216 786,10	115,58	-2 476 231	-76,97		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 215 250,14	163,34	1 050 484,39	37,74	164 766	15,68		
Variation de stock (marchandises)			-667 342,00	-89,69	304 422,12	10,94	-971 764	-319,21		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-257 089,70	-34,55	257 310,00	9,24	-514 399	-199,90		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			1 955 636,84	262,86	2 353 428,26	84,56	-397 792	-16,89		
Impôts, taxes et versements assimilés			66 184,48	8,90	52 584,09	1,89	13 600	25,86		
Salaires et traitements			1 635 037,79	219,76	2 357 263,86	84,69	-722 226	-30,63		
Charges sociales			668 583,63	89,86	1 011 205,95	36,33	-342 622	-33,87		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			138 557,36	18,62	279 832,10	10,05	-141 275	-50,48		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			240 060,00	32,27	187 500,00	6,74	52 560	28,03		
Dotations aux provisions pour risques et charges					17 460,00	0,63	-17 460	-100,00		
Autres charges			33 785,18	4,54	53 233,35	1,91	-19 448	-36,52		
Total des charges d'exploitation (II)			5 028 663,72	675,90	7 924 724,12	284,73	-2 896 061	-36,53		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-4 288 108,61	-576,35	-4 707 938,02	-169,14	419 830			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés					25 607,00	0,92	-25 607	-100,00		
Reprises sur provisions et transferts de charges			52 765,24	7,09	13 561,57	0,49	39 204	289,09		
Différences positives de change			6 457,67	0,87	7 695,94	0,28	-1 238	-16,08		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			7 705,27	1,04			7 705	N/S		
Total des produits financiers (V)			66 928,18	9,00	46 864,51	1,68	20 064	42,81		
Dotations financières aux amortissements et provisions			110 166,20	14,81	194,62	0,01	109 972	N/S		
Intérêts et charges assimilées			261 337,06	35,13	256 637,73	9,22	4 700	1,83		
Différences négatives de change			16 771,94	2,25	11 117,94	0,40	5 654	50,86		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			8 166,31	1,10			8 166	N/S		
Total des charges financières (VI)			396 441,51	53,29	267 950,29	9,63	128 491	47,95		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-329 513,33	-44,28	-221 085,78	-7,93	-108 428	-49,03		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-4 617 621,94	-620,64	-4 929 023,80	-177,08	311 402			

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			14 409,97	0,52	-14 409	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			14 409,97	0,52	-14 409	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 120,29	1,36	57 344,85	2,06	-47 224	-82,34
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			88 674,42	3,19	-88 674	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	10 120,29	1,36	146 019,27	5,25	-135 899	-93,06
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-10 120,29	-1,35	-131 609,30	-4,72	121 489	92,31
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-722 497,00	-97,10	-1 268 615,00	-45,57	546 118	
Total des Produits (I+III+V+VII)	807 483,29	108,53	3 278 060,58	117,78	-2 470 577	-75,36
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 712 728,52	633,43	7 070 078,68	254,02	-2 357 350	-33,33
RÉSULTAT NET	-3 905 245,23	-524,89	-3 792 018,10	-136,23	-113 227	
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Tableau de flux de trésorerie

Libellé	12 2019	12 2020
	(12 mois)	(12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-3 792 018	-3 905 245
Amortissements et dépréciations	420 447	436 018
Variation des intérêts courus sur avances remboursables capitalés	256 638	261 337
Variations du Besoin en fonds de roulement	-648 716	-115 001
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-3 693 187	-3 322 891
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-131 626	-131 929
Variation des actifs financiers dont prêts aux filiales	-184 763	-60 619
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	- 316 389	- 192 548
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Fonds levés via augmentation de capital	4 244 211	746 001
Avances remboursables (BFI, Coface)	280 519	
Prêts bancaires et emprunts obligataires		3 660 000
Trésorerie nette provenant des activités de financement	4 524 730	4 406 001
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	515 153	890 562
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	938 864	1 454 017
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 454 017	2 345 024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et 2019. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2020, qui dégagent une perte de 3 905 245 €, ont été arrêtés le 18 mars 2021 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

a Pandémie du Covid 19

A compter du premier trimestre 2020, la pandémie du Covid 19 a graduellement ralenti l'activité de Theraclion. Les filiales asiatiques en Chine Continentale et à Hong Kong sont les premières touchées, les centres de traitement étant totalement absorbés par la lutte contre la pandémie. L'Europe est atteinte dès février et Theraclion a d'abord sécurisé ses salariés en France, en Allemagne en appliquant les mesures barrières et en recourant systématiquement au télétravail. Lorsque le travail n'était pas possible, Theraclion a eu recours au chômage technique et à la prise de congés. Theraclion s'est ensuite organisé pour poursuivre le développement de sa technologie SONOVEIN avec son équipe de recherche en télétravail et le strict minimum de personnel sur site quand les besoins de service l'exigeait.

Les équipes ont pu reprendre progressivement le travail sur site, en télétravail et chez les clients ou fournisseurs selon les besoins et toujours dans le respect des instructions sanitaires. Cette organisation a perduré jusqu'à la fin de l'exercice, la Société exploitant toutes les possibilités pour maintenir l'activité commerciale dans un contexte de déprogrammation des opérations non urgentes. La plupart des traitements d'échothérapie appartiennent à cette catégorie.

b Activité commerciale

L'activité commerciale de la Société en 2020 s'appuie sur l'organisation des équipes de marketing et ventes mise en place à compter du premier semestre 2015. Theraclion dispose de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Allemagne, de filiales à Hong-Kong et en Chine, ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Russie, Autriche, Pologne et dans l'ensemble de l'Europe Centrale, en Tunisie, Turquie, Egypte, Arabie Saoudite, Singapour, Thaïlande, Corée, Taiwan et Inde. Les directeurs pays ont la responsabilité de mettre en place un réseau d'agents et de distributeurs sur leurs zones respectives.

Theraclion SA a enregistré 1 vente en 2020 contre 11 en 2019.

Les traitements d'échothérapie qui ne sont pas qualifiés de procédure d'urgence, ont été suspendus la majeure partie de l'année dans la plupart des pays en raison de la COVID 19. Les limitations de déplacements, et les restrictions de rassemblements ont réduit sévèrement les contacts commerciaux. De nombreux hôpitaux se sont concentrés uniquement sur le traitement de la COVID 19 et ont dû cesser de s'intéresser aux nouveaux équipements. Cependant, les discussions et la construction de pipelines se sont poursuivies. L'impact sur les activités de Theraclion, presque toujours internationales, a été important, sans empêcher les préparatifs pour le développement commercial de 2021.

Theraclion a repris son développement commercial et a accéléré ses efforts auprès des acheteurs potentiels de la technologie au cours des troisième et quatrième trimestres. Une reprise progressive des traitements et une augmentation des commandes de consommables et de systèmes ont également eu lieu au cours du second semestre de l'année 2020.

Malgré le confinement et de sévères restrictions à réaliser des actes chirurgicaux non vitaux pour lutter contre la COVID 19, nous avons traité plus de varices que l'année dernière (+142% de recettes de vente de consommables pour les veines). La vente de système subit la réallocation des budgets aux services dédiés à la COVID 19. Trois ventes retardées par la pandémie devraient se conclure prochainement.

c Développement de l'indication varices

Marquage CE de SONOVEIN S, la technologie révolutionnaire de deuxième génération de Theraclion

SONOVEIN de Theraclion, lancé en 2019, est une révolution dans le domaine du traitement des varices qui permet une intervention non invasive sans utilisation d'une salle d'opération. La première génération de SONOVEIN a été volontairement déployée dans un nombre limité de centres et d'hôpitaux. Elle est actuellement installée dans 6 pays. Le déploiement commercial peut désormais s'accélérer grâce au marquage CE du système de deuxième génération.

La nouvelle technologie, appelée SONOVEIN S, reste la seule option non invasive, sans cicatrices et sans incisions. Elle intègre désormais des impulsions 16 fois plus rapides, améliorant ainsi la procédure de traitement et l'expérience patient. Cette solution technologique considérablement optimisée, pourrait réduire de 2 à 3 fois la durée du traitement. Elle élimine le besoin d'injection pour rendre les veines plus visibles et l'anesthésie locale. Enfin, le nouveau système est conçu sur une base «plug-and-play» pour intégrer les futurs développements.

Un partenariat stratégique signé avec SuperSonic Imaging (Hologic)

Un accord de partenariat stratégique avec SuperSonic Imaging a été signé. SuperSonic Imaging est à la pointe de l'innovation dans le domaine de l'imagerie ultrasonore. Sa société mère, Hologic Inc., est l'un des principaux innovateurs mondiaux dans le domaine de la santé des femmes.

L'intégration d'une imagerie améliorée pourrait aider les médecins à réduire d'avantage le temps de traitement.

Ouverture de quatre centres utilisant SONOVEIN® en 2020

Après le marquage CE de SONOVEIN® en avril 2019, les premiers traitements commerciaux ont été effectués en mai. Quatre centres de traitements des veines en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, République tchèque et Autriche) sont ouverts sur l'exercice 2019 qui utilisent la solution SONOVEIN® pour traiter les varices. En 2020, deux centres en Espagne et un centre en France sont ouverts. Theraclion travaille main dans la main avec ces Key Opinion Leaders, précurseurs pour convaincre la communauté médicale. La solution SONOVEIN S devrait, après une période de montée en puissance, générer un revenu récurrent par site très significatif, source de free cash flow élevé et récurrent.

Avantages de l'échothérapie sur les méthodes existantes

Les méthodes existantes, même si certaines sont peu invasives comportent des inconvénients, essentiellement liés au fait qu'elles nécessitent de pratiquer des incisions : un bloc chirurgical stérile ainsi qu'une anesthésie – voire une anesthésie générale – sont obligatoires. Ces actes sont délicats à réaliser, une grande expérience chirurgicale est requise, ce qui les rend extrêmement dépendants de l'expérience des opérateurs. Des effets secondaires comme la pigmentation, l'inflammation, les dommages aux nerfs ou l'induration sont également parfois observés. Le patient qui vient d'être traité n'est absolument pas autonome et requiert une assistance post-opératoire. Autant d'inconvénients dont s'exonère l'échothérapie. Cette technique a le potentiel pour répondre aux insuffisances des méthodes existantes.

Le traitement des varices par échothérapie représente un marché gigantesque rapidement accessible

Les coûts de santé liés au traitement des varices sont de 9 milliards de dollars par an. Ce chiffre exclu le traitement de la télangiectasie, ou ce qu'on appelle les varicosités. Le marché des dispositifs médicaux veineux dans ce budget a augmenté de 12% par an au cours des 10 dernières années, passant d'environ 160 millions de dollars à plus de 500 millions de dollars grâce à l'adoption rapide de méthodes mini-invasives telles que la radiofréquence et le laser.

Les leaders d'opinion du monde de la phlébologie ont constaté que leurs patients sont de plus en plus décideurs sur les choix alternatifs de traitements dont ils peuvent bénéficier. Une solution totalement non invasive comme l'échothérapie aura incontestablement leur faveur. Les techniques mini-invasives ont ouvert la voie à un remboursement sur certains marchés. Sur d'autres même parmi les plus grands, les patients optent le plus souvent pour un paiement de leur poche pour éviter une chirurgie envahissante.

Avancée dans l'étude IDE (Investigational Device Exemption) sur 100 patientes atteintes d'un adénofibrome du sein débutée en janvier 2019 en vue de l'accès au marché des Etats-Unis.

91 patientes sur les 100 prévues ont déjà été traitées dans le cadre de l'étude clinique pivot

évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'échothérapie par Echopulse® comme traitement non invasif des fibroadénomes du sein (FA). Les patientes reçoivent un seul traitement par ultrasons focalisés de haute intensité avec l'Echopulse®. Le critère d'évaluation principal est une réduction du volume du fibroadénome, de la douleur et de l'anxiété.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n° 14-03 du 05 juin 2014), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation **jusqu'au 31 décembre 2021** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2020, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 2,3 M€ ;
- Theraclion a annoncé en février 2019 un accord de financement de 4,8 millions d'euros qui peut être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement de 3 ans donne à Theraclion les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie: développer une solution de traitement des varices et démontrer pertinence commerciale. La première tranche (tranche 1) de cette convention de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février 2019 au prix de 0,80 € par action, soit une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2020 (0,596 €),.
- A la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2020, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire de tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 millions d'euros et 4 millions d'euros maximum. L'exercice des tranche 2 ou de tranche 3 donne droit directement ou indirectement

aux actions Theraclion au prix respectivement de 0,80 € par action et 1,09 € par action. La seconde tranche de 3 millions d'euros a été exercée au second semestre 2020 au prix de 0,80 € par action et l'exercice de la troisième tranche de 4 millions est attendu en 2021 au prix de 1,09 € par action.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de frais de prototype, de brevets ainsi que de logiciels et de noms de domaine. Ils sont amortis de la façon suivante :

- LogicielsLinéaire 1 an
- PrototypesLinéaire 5 ans
- BrevetsLinéaire 20 ans
- Brevets EDAPLinéaire 5 ans

2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel industriel.....	Linéaire	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	Dégressif	3 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
- Agencements, Installations	Linéaire	10 ans

2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisation et amorti selon sa nature. Les opérations de cession éventuelles sont présentées en résultat exceptionnel.

2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, de la participation dans une filiale à Hong Kong détenue à 100%, d'une créance s'y rattachant pour 1.414 K€ et de la participation dans une société détenue à 55% au côté de Furui médical en Chine pour 1 000 K€.

Compte tenu des perspectives de développement de l'activité en Asie et donc de remboursement de ces créances, la Société ne souhaite pas déprécier ces immobilisations financières. Theraclion a décidé de convertir le compte courant et la créance client sur sa filiale Theraclion APAC en capital en date du . A l'issue de cette conversion le c

Le capital de la filiale à Hong Kong non libéré en date du 31 décembre 2020 s'élève à 1 000 HKD, soit 122 €.

Le capital de la filiale en Chine non libéré en date du 31 décembre 2020 s'élève à 680 K€.

2.5 – STOCKS

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

2.6 – CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que les créances de TVA.

2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur historique d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition historique et la valeur de réalisation se basant sur la valeur de marché.

2.8 – OPERATIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.9 – CAPITAUX PROPRES

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées en augmentation de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. note 10 pour le détail de ces plans).

2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant comme principales hypothèses :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 1,3 % en 2020. Taux d'actualisation de 1,6 % en 2019
- une hausse des salaires de 2,0 %

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf note 19).

2.12 – AUTRES FONDS PROPRES – AVANCES CONDITIONNEES

La société bénéficie au 31 décembre 2020 d'une avance remboursable accordées par BPI. Le remboursement de ces avances est conditionné par la réussite des projets subventionnés.

Leurs caractéristiques sont détaillées en note 11 (Avances conditionnées).

2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société résulte essentiellement de la vente de dispositifs médicaux innovants dans le cadre du traitement par Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (ou High Intensity Focused Ultrasound « HIFU »).

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Lorsqu'il s'agit d'une mise à disposition ou d'une location, l'Echopulse® ou le SONOVEIN est comptabilisé à l'actif

de la Société et le chiffre d'affaires est reconnu à la vente des consommables ou mensuellement.

2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS

Le coût des produits vendus est composé des achats de marchandises, des amortissements et des provisions pour dépréciation des stocks.

2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Au cours de l'exercice 2020, ces charges s'élèvent à 2,1 millions d'euros.

2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- subventions d'exploitation,
- transferts de charges d'exploitation.

2.17 – SUBVENTIONS RECUES

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.18 – RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période.

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2020</u>
Résultat de l'exercice	(3 792 018)	(3 905 245)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	15 247 329	16 179 830
Résultat de base par action (€/action)	<u>(0,25)</u>	<u>(0,24)</u>

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE ou options de souscription d'actions) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2020

IMMOBILISATIONS	31-déc-19	Augmentation	Diminution/ Cession/ Reclassement	31-déc-20
Frais de recherche et prototype	1 067 984			1 067 984
TOTAL 1	1 067 984	-	-	1 067 984
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 054 352	114 269		2 168 621
TOTAL 2	2 054 352	114 269	-	2 168 621
Matériel industriel et de démonstration	699 722			699 722
Autres immobilisations corporelles	235 210	17 660		252 871
Immobilisations en cours			-	-
TOTAL 3	934 933	17 660	-	952 593
Theraclion Asia Pacific	122			122
Créances rattachées Theraclion APAC	1 354 391	59 979		1 414 370
Créances rattachées Theraclion China Co	1 000 000			1 000 000
TOTAL 4	2 354 513	59 979	-	2 414 492
Dépôts de garantie	17 006	1 016		18 022
Autres immobilisations financières	54 562	669 864	670 325	54 101
TOTAL 5	71 568	670 880	670 325	72 123
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)	6 483 350	862 788	670 325	6 675 814

L'augmentation du poste « autres immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015.

La Société détient 55% de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd (45%), (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>) et Theraclion (55%) créée en 2019 dont 680 K€ de capital n'avait pas encore été libéré au 31 décembre 2020.

L'Asie représente un potentiel commercial très important pour Theraclion qui est prospecté depuis Hong Kong.

Informations Financières Filiales et Participations (euro)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part du Capital Détenu (%)	Valeur Brute Comptable des Titres Détenues	Valeur Nette Comptable des Titres Détenues	Prêts et avances consentis	Montant de cautions et avals donnés	C.A. H.T du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
Theraclion Asia Pacific Limited	122		100%	122	122	1414 369	(a)	NA	NA	0
Theraclion China Co., Ltd (Shenzhen)	1800 000		55,55%	1000 000	1000 000					0

Au 31 décembre 2020, les moyens suivants figurent au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières :

- nombre d'actions : 12 243 titres ;
- trésorerie disponible : 29 583 €.

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2020

IMMOBILISATIONS	31-déc-19	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-20
Frais de recherche et prototype	1 063 019	4 012		1 067 031
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 124 947	95 758		1 220 705
Immobilisations corporelles	851 723	38 788		890 511
Immobilisations financières	195	1 158	1 241	111
TOTAL GENERAL	3 039 884	139 715	1 241	3 178 357

4. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-19	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	31-déc-20
<u>Provisions diverses</u>					
Titres propres	195	111	195		111
<u>Provisions pour dépréciation</u>					
Sur comptes clients	438 353	240 060			678 413
TOTAL GENERAL	438 548	240 171	195		678 524

La Société a provisionné 240 060 € sur une créance client due depuis plus d'un an afin de tenir compte du non-paiement de cette somme.

5. STOCKS

Au 31 décembre 2020, le stock a été évalué à 2 195 K€ en valeur brute. Le stock comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse® et SONOVEIN®, les têtes de traitement destinés à la vente et les différentes pièces utilisées pour la conception des Echopulses®. L'augmentation par rapport aux 1 527 K€ de fin 2019 s'explique par des ventes anticipées en 2020 qui glissent sur 2021. D'autre part, l'anticipation des approvisionnements pour la production du SONOVEIN S génère le stockage de composants.

Nature	Montant en K€
Echopulse® ou SONOVEIN®	1 017
Têtes de traitement	394
Autres	784
Total :	2 195

6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Exercice clos au 31 décembre 2020

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Dépôt de garantie	18 023		18 023
Autres créances immobilisées	29 583		29 583
Actions propres	24 519		24 519
De l'actif circulant			
Clients	2 031 430	2 031 430	
Personnel	19 097	19 097	
Autres créances	104 669	104 669	
Acomptes versés sur commande	51 173	51 173	
Etat, Impôts sur les bénéfices	730 267	730 267	
Taxe sur la valeur ajoutée	216 876	216 876	
Charges constatées d'avance	32 993	32 993	
Total	3 258 630	3 186 505	72 125

Echéances	Solde clients net (montant en milliers d'euros)	
	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Provisions factures non parvenues / factures à établir	0	0
Non échus	403	1 215
Echus à moins de 30 jours	11	151
Echus entre 30 et 60 jours	77	167
Echus entre 60 et 90 jours	16	7
Echus à plus de 90 jours	1 524	1 511
Total	2 031	3 051

La société a procédé à la dépréciation de 100% de quatre créances clients eu égard au risque de recouvrement pour un montant de 678 413€. La Société a été informée en février 2020 par un de ses clients de sa volonté de faire racheter par Theraclion d'un système vendu en 2018 en vertu d'un accord de rachat contractuel. Theraclion estime que cette demande est faite hors délais et par conséquent que cette demande est sans objet. Le risque maximale est de 191 K€. Ce risque ne fait pas l'objet d'une provision.

Les créances d'Impôt sur les bénéfices correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») dont bénéficie la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

- CIR 2020 : 730 267 €, en attente de remboursement.

7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 31 décembre 2020 est précisée, ci-après :

<i>en €</i>	31/12/2019	31/12/2020
Autres titres de créances négociables	-	
Valeur vénale VMP SG	31 098	31 838
TOTAL	31 098	31 838

La valeur de marché étant supérieur à la valeur historique des VMP, aucune dépréciation n'a été constatée.

8. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2020, la société détient plusieurs comptes bancaires :

- Société Générale en € : solde comptable de 305 976 € ;
- Société Générale en £ : solde comptable de 3 467 € ;
- Société Générale en \$: solde comptable de 15 080 € ;
- Société Générale en CHF : solde comptable de 7 559 €
- CIC en € : solde comptable de 1 574 355 €
- CIC en £ : solde comptable de 90 950 €
- CIC en \$: solde comptable de 8 063 €
- CIC en CHF : solde comptable de 308 476 €.

9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Charges constatées d'avance

en €	31/12/2019	31/12/2020
Montants :	40 724	32 993

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Produits à recevoir

en €	31/12/2019	31/12/2020
Produits financiers	-	-
Charges sociales, produits à recevoir	2 580	2 580
Fournisseurs RRR à obtenir	127 792	-
Subvention à recevoir	10 120	-
Montants	140 492	2 580

10. CAPITAUX PROPRES

10.1. Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2019 et les comptes 2020 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31/12/2019	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2020
Capital social	762		47					809
Bons de sousc. d'actions								-
Primes d'émission	3 904	- 3 904	699					699
Report à nouveau	- 954	112						- 842
Résultat de l'exercice	- 3 792	3 792					- 3 905	- 3 905
CAPITAUX PROPRES	- 81	- 0	746	-	-	-	- 3 905	- 3 239

10.2 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2018 et les comptes 2019 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31/12/2018	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2019
Capital social	422		340					762
Bons de sousc. d'actions	551		- 540					11
Primes d'émission	4 639	- 5 191	4 444					3 893
Report à nouveau		- 954						- 954
Résultat de l'exercice	- 6 144	6 144					- 3 792	- 3 792
CAPITAUX PROPRES	- 532	- 0	4 244	-	-	-	- 3 792	- 80

10.2. A - Composition du capital social :

	31/12/2020	31/12/2019
Capital	808 991,50 €	762 366,45 €
Nombre total d'actions	16 179 830	15 247 329
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

10.2. B – Historique récent du capital social :

1. Selon décision du Directeur Général en date du **17 juin 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 mars 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé et l'émission en conséquence de 495 938 actions au prix unitaire de 8,00 € soit un montant total levé de 3 967 504 € (dont 24 796,90 € de valeur nominale et 3 942 707,10 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 213 847,05 € divisé en 4 276 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.
2. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA KEPLER TRANCHE 1 à un prix unitaire déterminé selon les

stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 543 663,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 540 038,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 26 mai 2015 et du 29 décembre 2015. En conséquence, le capital social a été porté à 217 247,05 € divisé en 4 344 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.

3. Selon décision du Directeur Général en date du **29 décembre 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne et l'émission en conséquence de 23 331 actions au prix unitaire de 6,52 € soit un montant total levé de 152 118,12 € (dont 1 166,55 € de valeur nominale et 150 951,57 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 218 413,60 € divisé en 4 368 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.
4. Selon décision du Directeur Général en date du **2 mai 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 avril 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 390 000 actions au prix unitaire de 4,54 € soit un montant total levé de 1 770 600,00 € (dont 19 500,00 € de valeur nominale et 1 751 100,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 241 163,60 € divisé en 4 823 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.
5. Au cours de la période allant du **1er janvier 2016 au 31 décembre 2016**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA Kepler ^{tranche 1} à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 376 150,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 372 525,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 2 mai 2016 et du 22 août 2016. En conséquence, le capital social a été porté à 241 538,60 € divisé en 4 830 772 actions ordinaires toutes de même catégorie.
6. Selon décision du Directeur Général en date du **22 août 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 6 juillet 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'émission en conséquence de 1 610 257 actions au prix unitaire de 5,98 € soit un montant total levé de 9 629 336,86 € (dont 80 512,85 € de valeur nominale et 9 548 824,01 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 322 051,45 € divisé en 6 441 029 actions ordinaires toutes de même catégorie.

7. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**, la Société a émis 51.588 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par leurs bénéficiaires de 12 897 BCE-2009-1 au prix unitaire de 15,60 € par bon soit un montant de fonds levés de 201 193,20 € (dont 2 579,40 € de valeur nominale et 198 613,80 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 juin 2017. En conséquence, le capital social a été porté à 324 630,85 € divisé en 6 492 617 actions ordinaires toutes de même catégorie.
8. Selon décision du Directeur Général en date du **19 octobre 2017**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 19 septembre 2017 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 989 113 actions au prix unitaire de 4,22 € soit un montant total levé de 4 174 056,86 € (dont 49 455,65 € de valeur nominale et 4 124 601,21 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 374 086,50 € divisé en 7 481 730 actions ordinaires toutes de même catégorie.
9. Selon décision du Conseil d'Administration en date du **22 novembre 2017**, la Société a émis 10 150 actions de 0,05 € de valeur nomination correspondant à l'acquisition définitive par leurs titulaires de 10 150 actions attribuées gratuitement le 22 septembre 2016, soit une augmentation de capital de 507,50 € de valeur nominale sans prime d'émission. En conséquence, le capital social a été porté à 374 594,00 € divisé en 7 491 880 actions.
10. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 55 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 55 000 BSA Kepler tranche 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 218 400,00 € (dont 2 750,00 € de valeur nominale et 215 650,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 5 décembre 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 377 344,00 € divisé en 7 546 880 actions ordinaires toutes de même catégorie.
11. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 90 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 90 000 BSA Kepler tranche 2 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 296 600,00 € (dont 4 500,00 € de valeur nominale et 292 100,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 5 décembre 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 381 844,00 € divisé en 7 636 880 actions ordinaires toutes de même catégorie.
12. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 803 208 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE &

GREEN de 40 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 120 000,00 € (dont 40 160,40 € de valeur nominale et 79 839,60 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 2 janvier 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 422 004,40 € divisé en 8 440 088 actions ordinaires toutes de même catégorie.

13. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2019 au 18 mars 2019**, la Société a émis 727 437 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 14 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 42 000,00 € (dont 36 371,85 € de valeur nominale et 5 628,15 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 19 mars 2019. En conséquence, le capital social a été porté à 458 376,25 € divisé en 9 167 525 actions ordinaires toutes de même catégorie.
14. Selon décision du Directeur Général en date du **19 mars 2019**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 12 février 2019 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 5 470 000 actions au prix unitaire de 0,80 € soit un montant total levé de 4 376 000,00 € (dont 273 500,00 € de valeur nominale et 4 102 500,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 731 876,25 € divisé en 14 637 525 actions ordinaires toutes de même catégorie.
15. Selon décision du Conseil d'Administration en date du **8 avril 2019**, la Société a émis 343 650 actions de 0,05 € de valeur nomination correspondant à l'acquisition définitive par leurs titulaires de 343 650 actions attribuées gratuitement le 20 mars 2018 (cf. note 10.2.6-2 ci-dessous), soit une augmentation de capital de 17 182,50 € de valeur nominale, dans le cadre de l'accord de financement décrit en note 1 de l'annexe. En conséquence, le capital social a été porté à 749 058,25 € divisé en 14 981 175 actions.
16. Au cours de la période allant du **19 mars 2019 au 31 décembre 2019**, la Société a émis 266 154 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 6 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 18 000,00 € (dont 13 307,70 € de valeur nominale et 4 692,30 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 13 septembre 2019. En conséquence, le capital social a été porté à 762 366,45 € divisé en 15 247 329 actions ordinaires toutes de même catégorie.
17. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**, la Société a émis 495 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant conversion de 99 OCA (cf. note 10.2.H) à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de conversion de 396 000 € (dont 24 750,00 € de valeur nominale et 371 250,00 € de prime d'émission). Ces conversions ont été constatées par le Directeur Général lors

de ses décisions du 15 septembre 2020 et du 30 septembre 2020. En conséquence, le capital social a été porté à 787 116,45 € divisé en 15 742 329 actions ordinaires toutes de même catégorie.

18. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**, la Société a émis 437 501 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice de 437 501 BSA T2 (cf. note 10.2.J.1) à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de souscription de 350 000,80 € (dont 21 875,05 € de valeur nominale et 328 125,75 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 11 décembre 2020. En conséquence, le capital social a été porté à 808 991,50 € divisé en 16 179 830 actions ordinaires toutes de même catégorie.

10.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)

1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés et 12 897 ont été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 7 de la note 10.3)
- Au 31 décembre 2020, il ne reste aucun BCE-2009-1 en circulation.

2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires et 5 340 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- 31 décembre 2020, il ne reste aucun BCE-2009-2 en circulation.

3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 31 décembre 2020, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'administration du 22 septembre 2016)

- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2019-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2018 et Conseil d'administration du 20 mars 2019)

- 129 100 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 121 350 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'administration du 20 mars 2018)

- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

- Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2019-1 (Trentième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019 et Conseil d'administration du 19 juillet 2019)

- 325 500 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il reste 325 500 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 325 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 19 juillet 2029 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2019
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	5 340	4 299	0	0	15/07/2019
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2018	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
BCE-2019-1 AG du 19/04/2019	325 500	1,76 €	0	0	325 500	325 500	19/07/2029
TOTAL BCE	1 089 056		303 388	17 196	763 472	808 652	

10.2. D – Les bons de souscription d'actions (BSA)

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés et 43 515 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;

Au 31 décembre 2020, il ne reste aucun BSA-2009 en circulation.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2020, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2020, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009								
AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	0	0	85 470	43 515	174 060	21/04/2019
BSA-2013-1B								
AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1								
AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
TOTAL BSA	151 091		15 106	0	85 470	50 515	202 060	

10.2. E – Les bons de souscription d'actions émis au profit de KEPLER CHEUVREUX

1. BSA KEPLER TRANCHE 1

- Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d'Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;
- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 1 ont été émis, attribués, souscrits et entièrement exercés par KEPLER CHEUVREUX ;
- Au 31 décembre 2019, il ne restait aucun BSA KEPLER TRANCHE 1 exerçables.

2. BSA KEPLER TRANCHE 2

- Quatorzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 18 novembre 2016 et décisions du Directeur Général du 3 mai 2018 ;
- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 ont été émis, attribués et souscrits par KEPLER CHEUVREUX dont 90 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 ont été exercés par KEPLER CHEUVREUX et 110 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 sont devenus caducs et annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il ne restait aucun BSA KEPLER TRANCHE 2 exerçables.

10.2. F – Attribution d'actions gratuites

1. Actions gratuites du 22 septembre 2016

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2019 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

2. Actions gratuites du 20 mars 2019

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 20 mars 2019 ;

- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste 380 900 actions gratuites pouvant être acquises.

10.2. G –Bons de souscription d'actions remboursables (« BSAR »)

Le directeur général, par décisions du 8 juin 2018, sur délégation du conseil d'administration du 17 mai 2018 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2018 dans sa 12^e résolution, a décidé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un nombre total de 120 BSAR, répartis en 12 tranches mensuelles de 10 BSAR chacune, pour un montant total de 3,6 millions d'euros dans le cadre d'un programme de financement en fonds propre avec Nice & Green, société spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptés aux sociétés cotées.

Dans le cadre de ce programme, Nice & Green s'était engagé à souscrire ces 120 BSAR selon un calendrier prédéfini à un prix de souscription unitaire de 27 000 euros par BSAR et exerçables à un prix d'exercice unitaire de 3 000 euros par BSAR. Le nombre d'actions émises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

$$\text{Nombre d'actions à émettre} = (\text{Prix de souscription} + \text{Prix d'exercice}) / \text{Prix d'émission}$$

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR sera égale à 93% du cours le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice.

Le calendrier d'émission des 120 BSAR est le suivant :

Tranches	Date	BSAR à émettre
1	12 juin 2018	: 1 à 10
2	11 juillet 2018	: 11 à 20
3	9 août 2018	: 21 à 30
4	7 septembre 2018	: 31 à 40
5	8 octobre 2018	: 41 à 50
6	6 novembre 2018	: 51 à 60

7	5 décembre 2018	:	61 à 70
8	8 janvier 2019	:	71 à 80
9	7 février 2019	:	81 à 90
10	8 mars 2019	:	91 à 100
11	8 avril 2019	:	101 à 110
12	10 mai 2019	:	111 à 120

Au 31 décembre 2019, la Société a émis et délivré 60 BSAR intégralement souscrits par Nice & Green à un prix de souscription global de 27 000 euros et a émis et délivré 1 796 799 actions nouvelles sur exercice de 60 BSAR.

A compter de l'annonce de la suspension de l'exécution du programme en décembre 2018 jusqu'à la fin du programme en mai 2019, Theraclion n'a émis aucun nouveau BSAR, ni aucune autre action. Le programme s'est éteint à sa date de fin programmée.

11. AUTRES FONDS PROPRES

Ce poste est composé des avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 7 990 516 €.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, la Société a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013, 900 000 € en 2014 et 1 089 000 € en 2015, 433 000 € en 2016 et 703 000 € en 2017 d'ava sous forme d'aides remboursables, soit un total de 4 684 416 €.

Au 31 décembre 2020, le programme est terminé.

Convention Bpifrance (ex Avance COFACE), perçue pour 421 133€

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie.

La Société a perçu le dernier versement au titre de la troisième année de 145 300 € en février 2018. Au total Theraclion a reçu 421 133€. L'amortissement génère un premier remboursement de 33 K€ payé en 2019 et un remboursement de 104K€ payé en 2020.

12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

Echéances des autres fonds propres, des dettes fournisseurs et des autres dettes au 31 décembre 2020

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	6 228 885	-	-	6 228 885
Avance COFACE/Bpi	297 712	297 712	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 004 358	1 004 358		
Personnel et comptes rattachés	588 871	588 871		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	500 928	500 928		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	1 658	1 658		
Autres dettes	119 262	119 262		
Dettes sur immobilisation financières	680 122	680 122		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	31 288	31 288		
Total	9 453 085	3 224 200	-	6 228 885
<i>Avances reçues au cours d'exercice (hors int. Cour.):</i>				
<i>Avances remboursées en cours d'exercice :</i>				
	-			

13. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

Détail des charges à payer

	31/12/2019	31/12/2020
Emprunts et dettes financières		
Intérêts courus sur avances conditionnées	1 293 384	1 544 469
Total	1 293 384	1 544 469
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs – Factures non parvenues	211 701	281 779
Total	211 701	281 779
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	174 449	177 428
Personnel charges à payer	525 158	399 976
Charges sociales sur congés payés	74 560	71 551
Charges sociales à payer	224 003	173 427
État : charges à payer	14 550	6 716
Total	1 012 720	829 098
TOTAL GENERAL	2 517 805	2 655 346

14. PRODUITS D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Var. %
Chiffre d'affaires	744	2 784	-73%
issu des ventes d'équipements	277	2 352	-885%
issu de la vente de consommables	315	241	+31%
issu de la vente de service	152	191	-20%
Autres revenus	0	0	
Subventions	-4	347	n.a.
Autres produits	0	86	-100%
Total des produits d'exploitation	741	3 217	-77%

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 744K€ en 2020, soit une baisse de 73% par rapport à 2019. Les revenus récurrents constitués de la vente de consommables et de services ont atteint 467 K€, en croissance de 8%. Un système a été vendu en 2020 contre onze en 2019.

Les traitements d'échothérapie qui ne sont pas qualifiés de procédure d'urgence, ont été suspendus la majeure partie de l'année dans la plupart des pays en raison de la COVID 19. En dépit de ces conditions, l'essai clinique du SONOVEIN S a pu être mené à bien et la solution commercialisée à Londres.

Les limitations de déplacements, et les restrictions de rassemblements ont réduit sévèrement les contacts commerciaux. De nombreux hôpitaux se sont concentrés uniquement sur le traitement de la COVID 19 et ont dû cesser de s'intéresser aux nouveaux équipements. Cependant, les discussions et la construction de pipelines se sont poursuivies. L'impact sur les activités de Theraclion, presque toujours internationales, a été important, sans empêcher les préparatifs pour le développement commercial de 2021.

Theraclion a repris son développement commercial et a accéléré ses efforts auprès des acheteurs potentiels de la technologie au cours des troisième et quatrième trimestres. Une reprise progressive des traitements et une augmentation des commandes de consommables et de systèmes ont également eu lieu au cours du second semestre de l'année 2020. Malgré le confinement et de sévères restrictions à réaliser des actes chirurgicaux non vitaux pour lutter contre la COVID 19, nous avons traité plus de varices que l'année dernière (+142% de recettes de vente de consommables pour les veines). La vente de système subit la réallocation des budgets aux services dédiés à la COVID 19. Trois ventes retardées par la pandémie devraient se conclure prochainement. Le chiffre d'affaires récurrent, composé de la vente de consommables et de services, a augmenté de 8% en 2020, passant de 433 K€ à 467 K€.

Theraclion n'a comptabilisé aucune subvention en 2020, le montant négatif de -4 K€ corrige une sur anticipation dans les 347 K€ de subventions comptabilisés en 2019 qui comprenait une subvention de 331 K€ au titre d'un projet Eurostar portant sur le développement d'une solution de traitement HIFU pour l'oncologie.

15. RESULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2020

En euros	31/12/2019	31/12/2020
Produits financiers		
Intérêts, produits assimilés et autres produits	25 607	7 705.27
Gains de change	7 696	6 458
Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières	13 562	52 765
Total	46 865	66 928
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(195)	(110 166)
Pertes de change	(11 118)	(16 772)
Intérêts s/ emprunts et dettes financières	(256 638)	(261 337)
Charges sur cessions VMP	0	(8 166)
Total	(267 950)	(396 442)
TOTAL Résultat Financier	(221 086)	(329 513)

16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2020 est une perte nette de 10 120 € due à des régulations sur des produits enregistrés avant 2019.

17. IMPOT SUR LES BENEFICES

La Société ne réalisant pas de bénéfices fiscaux, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé

du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 730 267 K€ contre 1 268 615 € pour 2019 dont 966 K€ au titre du CIR 2019 et 302 K€ au titre des CIR antérieurs suite à une régularisation auprès de l'administration fiscale.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 64 538 973 € au 31 décembre 2020 (dont 4 627 742 € au titre de l'exercice 2020). Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion comptabilisées en charge et se détaillent ainsi :

Exercice clos le 31 décembre 2020

	Fonction	Rémunération fixe	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Charges	Provisionnés		
Jean-Yves BUREL	PCA	212 371	-	-	2 000	2 000
David CAUMARTIN	DG				-	212 371
Samuel LEVY	Adm		3 564	-	4 000	7 564
Renaud Saleur	Adm				1 650	1 650
Shawn Langer	Adm				-	-
Ari Kellen	Adm					-
Christopher Bodtker	Adm		-	-	-	-
TOTAL		212 371	3 564	-	7 650	223 585

19. ENGAGEMENTS DONNES

Indemnité de départ à la retraite

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Theraclion en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2020. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date du 31 décembre 2020 à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement d'indemnité de départ à la retraite est de 44 805 € au 31 décembre 2020.

Les hypothèses retenues sont :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 1,3 %.
- une hausse des salaires de 2,0 %

Engagements financiers

Licence sur des brevets EDAP - TMS

La Société Theraclion a obtenu en juillet 2005 la signature d'une licence internationale, exclusive et cessible de tous les brevets appartenant à la société Edap seule, anciennement dénommée Technomed. Ces licences étaient alors limitées au domaine d'application «cervico-facial ». Theraclion a signé un avenant au contrat de licence le 10 janvier 2011 pour étendre l'exploitation des brevets dans le domaine des tumeurs du sein.

Les premières ventes ayant été réalisées sur l'exercice 2013, la Société Theraclion a opté pour une contrepartie financière sur ces licences consistant en un prix fixe de 506 K€ et en une partie variable correspondant à une redevance annuelle de 2% HT des recettes nettes du groupe. La partie fixe payable en 4 annuités à partir de février 2015 pour 126,5 K€ par an est soldée à ce jour.

En 2020, Theraclion n'a pas eu recours aux brevets visés par cet accord et la redevance est donc nulle.

Baux de location

La Société Theraclion a signé un bail commercial avec la SCI Episo Alizes Dolet portant sur les locaux du siège social de la société. Le tableau ci-dessous mentionne les loyers dus pour les prochaines années jusqu'à échéance de la période triennale en cours, qui prend fin le 16 juin 2022.

<i>En euros</i>	Loyers restant à payer au 31 décembre 2020		
	Total	Moins d'un an	Plus d'un an
Loyers	163 500	109 000	54 500

20. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	22	23
Cadres détachés	2	2
Employés	0	0
Total	24	25

21. ENTREPRISES LIEES

Les autres transactions réalisées avec les autres parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Theraclion peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Theraclion met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de Theraclion est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Theraclion n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de taux d'intérêt :

Theraclion n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Theraclion fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risque client

Le risque client porte sur le non recouvrement d'une créance auprès d'un client née de la vente de matériel ou de service. Theraclion suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique.

23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	31/12/2019		31/12/2020	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	57 940	81%	52 994	85%
Autres diligences et prestations	13 678	19 %	9 045	15%
Honoraires Audit	71 618	100%	62 039	100%
Honoraires autres prestations	-	0%	-	0%
TOTAL	62 039	100%	71 618	100%

24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

a COVID 19

L'apparition d'une maladie contagieuse, telle que la nouvelle souche de coronavirus ou Covid-19 , peut gravement perturber l'activité de la Société et avoir un effet négatif important sur ses activités y compris ses études cliniques en cours, le développement du SONOVEIN®, sa situation financière et ses perspectives.

Depuis le 12 mars 2020, date du premier confinement, Theraclion est impactée par la Pandémie qui limite les possibilités de déplacements internationaux et entraîne une déprogrammation des traitements pour les indications visées avec l'Echopulse et le SONOVEIN.

A date, la pandémie demeure une menace et pourrait empêcher la Société d'utiliser la totalité ou une partie importante de ses infrastructures essentielles, il pourrait alors être difficile pour la Société de poursuivre ses activités pendant une période substantielle. Les plans de reprise après sinistre et de continuité des activités mis en place pourraient s'avérer inadéquats en cas de sinistre grave ou d'événement similaire.

De plus, si la pandémie et les mesures mises en place venaient à être prolongées, elles pourraient entraîner un retard dans le développement du SONOVEIN® et les revues réglementaires. Cet événement pourrait avoir un impact sur le chiffre d'affaires, le développement du SONOVEIN, la situation financière et les perspectives de Theraclion.

Des mesures sont mises en place afin de réduire le risque. La Direction Générale analyse de manière continue l'exposition de la Société à cette pandémie. Malgré la pandémie, Theraclion poursuit le développement de SONOVEIN. Le SONOVEIN S qui permet un

traitement des varices a ainsi obtenu le marquage CE en octobre 2020 et les premiers sites traitent en routine clinique avec cet appareil.

Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2020

Theraclion

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Theraclion,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Theraclion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La méthode selon laquelle votre société évalue les créances clients est précisée dans la note « 2.6 créances » de l'annexe aux comptes annuels et le montant de la dotation aux provisions pour dépréciation des créances au titre de l'exercice est mentionné dans la note « 4 Etat des provisions » de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels, et de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Theraclion

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Theraclion,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

► Avec la société Burel Burgundy Services

Personne concernée

M. Jean-Yves Burel, président du conseil d'administration de votre société et président de la société Burel Burgundy Services.

Nature et objet

Votre société a conclu le 6 mai 2010, antérieurement à sa transformation de société par actions simplifiée en société anonyme, un contrat de consultant avec la société Burel Burgundy Services.

Modalités

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, votre société n'a versé à la société Burel Burgundy Services au titre de cette convention aucun montant.

Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia